



Stratégie de résilience agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole

Partie 3 : 45 fiches actions



Z1- ANIMER LES DIFFÉRENTES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE DE LA SRAA

Objectif de l'action

Institutionnaliser les instances de coordination et de pilotage de la SRAA pour construire une politique agricole et alimentaire transversale et partagée avec les acteurs du territoire et les partenaires publics.

Indicateurs de suivi

Nombre de rencontres/an/instances
Nombre total d'acteurs impliqués dans le comité partenarial

Directions Pilotes

Bordeaux Métropole - Equipe projet SRAA

Partenaires

Membres du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable

Budget

Moyens humains

Calendrier

2023-2030, action sur le long cours
Lancement des premières réunions au premier semestre 2023

Afin d'assurer la transversalité de la **Stratégie de résilience agricole et alimentaire (SRAA)** dans son élaboration, son animation et son suivi, le projet est co-porté par la Direction Animation des Transitions (DAT) et la Direction de la Nature (DN) de Bordeaux Métropole. **L'équipe projet SRAA** est composée de 5 ETP, issus de ces deux directions (1 ETP mission agriculture - DN, 1 ETP agriculture urbaine – DN, 1 ETP gouvernance alimentaire – DAT et 2 ETP résilience alimentaire en contrat de projet - DAT).

Pour assurer le déploiement d'une Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire cohérente et partagée par tous les acteurs du système alimentaire local, Bordeaux Métropole anime différentes **instances de gouvernance**, qui suivent politiquement et techniquement la mise en œuvre du projet. La mise en place d'une gouvernance partagée avec les acteurs agricoles et alimentaires du territoire s'appuiera sur l'expertise des membres du **Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD)**, au travers du comité technique partenarial et des groupes de travail thématiques.

Tableau 1 : Les instances de gouvernance de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole

Instance	Rôles	Composition	Fréquence
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Orienter politiquement les décisions prises pour mettre en œuvre la SRAA 	Elus métropolitains mobilisés sur les sujets agricoles et alimentaires	1 fois par an minimum
Comité technique partenarial	<ul style="list-style-type: none"> Suivre et orienter techniquement la mise en œuvre de la SRAA par axe Réaliser l'évaluation de la SRAA 	Représentants des collèges du CCGAD	2 fois par an minimum
Comité technique interne	<ul style="list-style-type: none"> Suivre et échanger sur toutes les actions portées par BM sur les sujets agricoles et alimentaires Diffuser les enjeux de la SRAA dans l'ensemble des politiques métropolitaines 	Ensemble des services de BM qui contribuent et pilotent des actions en lien avec la résilience agricole et alimentaire	1 fois par an minimum et organisation d'échanges bilatéraux au besoin
Groupes de travail thématiques	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les acteurs du système alimentaire local pour mettre en œuvre des actions spécifiques de la SRAA 	Membres du CCGAD dont services et élus métropolitains et communaux volontaires	Selon les besoins, flexibilité dans son organisation et sa composition



Z2 – METTRE EN PLACE ET ANIMER UN OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION MÉTROPOLITAINES POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DE LA SRAA

Objectif de l'action

Connaître et suivre les données du paysage agricole et alimentaire métropolitain.

Indicateurs de suivi

Nombre d'indicateurs suivis.

Nombre de partenaires qui alimentent l'observatoire.

Nombre de visiteurs / an de l'observatoire.

Directions Pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe projet SRAA

Partenaires

Structures publiques

Laboratoires de recherche

Chambres consulaires

CCGAD

Observatoire régional de santé

A'urba

Budget

Moyens humains

Calendrier

2023-2030

Afin d'élaborer la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire pertinente et

adaptée au territoire (SRAA), Bordeaux Métropole a centralisé différentes **données du système agricole et alimentaire local** (données agricoles, données sur la commercialisation alimentaire, données sur la précarité alimentaire, données sur la restauration collective).

Au démarrage de la concertation sur la SRAA, les acteurs agricoles et alimentaires du territoire ont partagé un ensemble d'enjeux qui ont permis de mettre en perspective les données récoltées et de poser un diagnostic partagé du territoire.

Afin de compléter et actualiser les données, parallèlement à l'écriture de la stratégie, une actualisation du diagnostic agricole a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de Gironde, ainsi qu'une étude sur les solidarités alimentaires sur le territoire.

Bordeaux Métropole souhaite, dans le cadre de la SRAA, aller plus loin en créant et alimentant un **Observatoire de l'agriculture et de l'alimentation**. Cet observatoire répondra à un double objectif :

- être support de **l'évaluation de la politique publique** en permettant de mesurer son impact sur le territoire,
- constituer un **outil de sensibilisation** du système agricole et alimentaire local.

Pour la construction de cet observatoire, Bordeaux Métropole s'appuiera sur ses travaux menés dans le cadre du projet FOOD Trails qui cherche à évaluer l'impact des politiques alimentaires urbaines européennes. Ce projet va notamment conduire à travailler plus étroitement avec la recherche locale, notamment pour la construction d'indicateurs.

Pour sa construction, il sera nécessaire de l'articuler avec l'Observatoire de la Nature et de l'Agriculture animé par l'A'Urba, pour le compte de Bordeaux Métropole (Direction de la Nature) et dont le volet "agriculture" reste encore à construire.

Plusieurs étapes seront nécessaires pour mettre en place l'observatoire :

- **Recenser les observatoires existants** pour s'inspirer et les articuler au mieux ;
- **Centraliser les données existantes en mobilisant différents partenaires** ayant déjà récolté des données intéressantes aux échelles locales et nationales (structures publiques, ORS, CCGAD, etc.) en s'appuyant particulièrement sur les diagnostics déjà réalisés ;
- **Définir le rôle des acteurs impliqués dans la réalisation**, et l'alimentation de l'observatoire (place de la recherche, place du CCGAD, mobilisation des citoyens...)
- **Exploiter les données et les valoriser sous un format lisible** ;
- **Définir le suivi de l'observatoire et les moyens à allouer à son fonctionnement**, une veille scientifique permanente permettra d'alimenter ce travail ;
- **Diffuser les données auprès de tous les acteurs du territoire et des habitants** : utiliser le site internet de Bordeaux Métropole, réaliser des documents de vulgarisation scientifique.



Z3 - RENFORCER LE CONSEIL CONSULTATIF DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE DURABLE, INSTANCE DE CONSULTATION ET DE MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU TERRITOIRE

Objectif de l'action

Améliorer la représentativité des membres du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire durable ainsi que son organisation générale.

Indicateurs de suivi

Nombre de rencontres/an
Nombre de membres du CCGAD/collèges
Efficacité et efficacité du CCGAD

Directions Pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA

Partenaires

Membres du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable

Budget

Moyens humains

Calendrier

2023-2030

Le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) est une **instance collective et participative d'acteurs concernés par les enjeux agricoles et alimentaires**, qui coconstruisent des stratégies visant à accompagner la transition de la métropole bordelaise vers l'émergence d'un système alimentaire territorial durable. Le CCGAD est la première instance territoriale dédiée à l'alimentation durable en France. Les membres du CCGAD sont répartis en **5 collèges d'acteurs**, correspondant à toutes les étapes de la chaîne alimentaire (politiques publiques, production, transformation, distribution, consommation). En 2020, Bordeaux Métropole a évalué l'action et le fonctionnement du CCGAD et formulé des préconisations visant à le faire évoluer. Cela passe notamment par l'etoffement des collèges politique publique, transformation et distribution. Le CCGAD a participé à la concertation et la coconstruction de la SRAA entre 2021 et 2022. Dès 2023, une fois la SRAA adoptée, des réflexions seront menées pour mettre en œuvre les préconisations issues de l'évaluation du CCGAD.

Les membres du CCGAD pourront orienter techniquement la mise en œuvre de la SRAA, par leur participation à deux instances :

- Comité technique partenarial

Afin de renforcer la lisibilité et l'efficacité des instances participatives, le **Copil du CCGAD devient le comité technique partenarial de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole (SRAA)**. Ce comité technique partenarial suit, oriente et évalue la mise en œuvre de la SRAA. (Z1) Les rôles des représentants des collèges d'acteurs du CCGAD, siégeant désormais au comité technique partenarial de la SRAA, sont définis dans le règlement intérieur du CCGAD.

Cette nouvelle fonction au service de la SRAA implique d'**améliorer la représentativité des collèges au sein du CCGAD**, pour que les membres du nouveau comité technique partenarial rapportent la parole de tous les acteurs du système alimentaire local. Pour cela, le comité technique partenarial peut se reposer sur les réseaux actifs et déjà animés par Bordeaux Métropole (Réseau des élus Territoires en Transition, Club Développement Durable des communes, etc.).

- Groupes de travail

Les instances de gouvernance de la SRAA peuvent organiser des **groupes de travail** si elles le jugent nécessaire, afin de mettre en œuvre le plan d'action de la SRAA en concertation avec les acteurs du territoire. Les thématiques des groupes de travail ont pour objectif de répondre opérationnellement aux axes du plan d'action de la SRAA (Gouvernance, Agriculture, Circuit de proximité, Restauration collective, Accès à une alimentation pour tous, Education).



Z4 - COORDONNER LES ACTIONS DES COMMUNES DE BORDEAUX MÉTROPOLE ET DE LA MÉTROPOLE EN TERMES D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION

Objectif de l'action

Travailler avec les communes de Bordeaux Métropole pour atteindre les objectifs de la SRAA.

Indicateurs de suivi

Nombre de communes représentées aux instances de gouvernance de la SRAA

Nombre de rencontres techniques organisées avec les communes

Nombre de communes accompagnées dans leur démarche alimentaire

Nombre de projets communaux soutenus financièrement par BM

Directions Pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA

Partenaires

Agents et élus des 28 communes de Bordeaux Métropole

Budget

Moyens humains

Calendrier

2023-2030

Les communes en tant que premier échelon de proximité assurent la gestion du service de restauration des crèches, des écoles maternelles et primaires, le développement de projets éducatifs territoriaux et accompagnent le développement de projets locaux sur l'agriculture et l'alimentation (fermes urbaines, restaurant solidaire, etc). Les communes sont des relais essentiels au déploiement des actions de la SRAA, ce qui implique la mise en place d'une collaboration étroite entre Bordeaux Métropole et les 28 communes de son territoire.

Pour ce faire, les techniciens et les élus des communes seront invités à participer aux différentes instances de gouvernance de la SRAA (Z1).

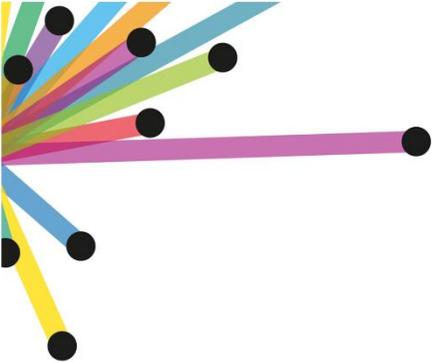
Par ailleurs, afin de renforcer la lisibilité, la visibilité de l'action publique communale sur l'agriculture et l'alimentation et favoriser les synergies, Bordeaux Métropole agira à travers plusieurs outils :

- **Mobilisation de réseaux regroupant les communes de Bordeaux Métropole** pour parler des sujets agricoles et alimentaires ;
- **Mutualisation des données et outils des communes** pour partager des expériences et déployer des solutions adaptées à leurs spécificités
- **Création d'un annuaire des communes sur l'agriculture et l'alimentation** pour valoriser les actions communales

Bordeaux Métropole peut également soutenir financièrement les projets communaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation, via 3 dispositifs :

- Les **contrats de co-développement**, qui sont des outils de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et des communes. L'agriculture et l'alimentation s'inscrivent dans 2 des 5 thématiques structurantes des contrats que sont la transition écologique et le développement économique ;
- Le **Règlement d'Intervention Nature**, qui permet une aide économique aux communes pour des projets d'acquisition foncière et d'agriculture urbaine notamment ;
- Le **Règlement d'Intervention Alimentation**, à construire suite au déploiement de la SRAA qui définira les axes d'intervention des opérations des communes pouvant être financées par Bordeaux Métropole en faveur d'une alimentation durable (restauration collective, économie alimentaire de proximité, solidarité alimentaire, projets de sensibilisation, etc.).





Z5 – CONSTRUIRE DES COOPÉRATIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE GIRONDE

Objectif de l'action

Co-porter des actions agricoles et alimentaires avec les EPCIs de Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre d'EPCIs intégrant l'agriculture et/ou l'alimentation dans leur contrat de coopération
Nombre d'EPCIs impliqués dans le CCGAD

Directions Pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA

Partenaires

EPCIs de Gironde
Conseil Départemental de la Gironde, Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
Membres du CCGAD

Budget

Moyens humains

Calendrier

2023-2030

L'alimentation est un axe important de la coopération entre Bordeaux Métropole et ses territoires voisins. Cette collaboration passe par différentes actions.

- **Rédaction et mise en œuvre de contrats de coopération entre les EPCIs de Gironde et Bordeaux Métropole**

En raison de problématiques et dynamiques territoriales similaires et complémentaires, Bordeaux Métropole a souhaité contractualiser avec l'ensemble des EPCIs de Gironde. Cette démarche lancée en 2021 est formalisée par la rédaction de contrats de nouveaux équilibres territoriaux (CoNECT). Les contrats, signés entre l'EPCI impliqué et Bordeaux Métropole, présentent le contexte des deux territoires, leurs engagements politiques, l'historique de la démarche, les axes de collaboration et la liste des actions opérationnelles souhaitant être menées de manière coordonnée. Bordeaux Métropole, en tant que bassin de consommation majoritaire du département, souhaite coopérer activement avec les territoires voisins de Gironde pour construire un système agricole et alimentaire durable global. Ainsi, l'alimentation fait partie des quatre axes prioritaires de nombreux contrats de coopération. La démarche de co-construction avec les EPCIs de Gironde s'est lancée parallèlement à la SRAA, pour permettre de définir des actions concrètes de synergie entre territoires et un programme d'actions partagé et cohérent. Les premières réunions de concertation avec les territoires voisins ont été organisées début 2021 et les contrats de coopération permettent de définir des objectifs communs entre EPCIs et Bordeaux Métropole jusqu'à 2026. Les thématiques alimentaires généralement abordées dans les contrats de coopération sont l'accès au foncier agricole pour les porteurs de projets, l'approvisionnement en produits locaux et de qualité du territoire girondin et l'accompagnement au changement de pratiques alimentaires des habitants.

- **Mobilisation des territoires voisins dans les travaux du CCGAD**

Depuis sa création, les EPCIs de Gironde sont invités à participer aux rencontres du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD). A la date d'adoption de la SRAA, 9 territoires voisins sont actifs dans les travaux du CCGAD, dont 3 sont signataires de la Charte de l'instance.

- **Participation de Bordeaux Métropole au réseau girondin interPAT**

Dans le cadre de sa feuille de route Alimen'Terre, le Conseil Départemental de Gironde anime l'interPAT, un réseau départemental d'échanges autour des démarches alimentaires. Plusieurs rencontres thématiques sont organisées chaque année (au moins trois par an). Ces rencontres permettent de favoriser le partage d'expériences et la montée en puissance des territoires girondins sur des thématiques spécifiques. L'équipe projet SRAA participe activement à ce réseau.





Z6 – INSCRIRE LA DÉMARCHE DE RÉSILIENCE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DANS DES CADRES DÉPARTEMENTAUX, RÉGIONAUX, NATIONAUX, EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Objectif de l'action

Participer activement à des réseaux supra-métropolitains traitant des sujets agricoles et alimentaires pour monter en compétence et rendre visible l'action de Bordeaux Métropole.

Indicateurs de suivi

Nombre de réseaux auxquels Bordeaux Métropole participe activement

Nombre d'actions co-portées par Bordeaux Métropole et un autre échelon territorial

Directions Pilotes

Bordeaux Métropole- Equipe SRAA

Afin de sécuriser sa résilience alimentaire, Bordeaux Métropole souhaite coopérer avec les différents échelons territoriaux (Gironde, Nouvelle-Aquitaine et France) pour la mise en œuvre de son programme d'actions. Par sa participation active à des réseaux locaux, nationaux, européens et internationaux, Bordeaux Métropole souhaite s'inspirer, échanger avec d'autres territoires sur les sujets agricoles et alimentaires et valoriser l'action du territoire à grande échelle.

- **Ambition de coopération avec le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine**

Le Département de la Gironde déploie une feuille de route autour de l'alimentation, appelée « Gironde alimen'terre ». Les programmes d'action alimentaires départementaux et métropolitains convergent sur différents points et il paraît donc nécessaire d'articuler l'action des 2 structures pour gagner en efficience. Par exemple, des objectifs départementaux et métropolitains se rejoignent concernant les fonds de soutien à l'agriculture locale, le maintien du foncier agricole et le soutien aux réseaux locaux de distribution et commercialisation des produits locaux ainsi que sur l'alimentation.

Bordeaux Métropole souhaite également porter des actions de la SRAA en coordination avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui déploie entre 2021 et 2025 un plan d'action concret, appelé Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine. Les deux projets poursuivent des enjeux communs de facilitation des circuits courts et de proximité et d'éducation du grand public à l'alimentation durable. Il s'agira donc de travailler de manière complémentaire sur ces enjeux.

- **Participation active de Bordeaux Métropole à des réseaux régionaux, français, européens et internationaux**

- Depuis 2017, **Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine** anime, pour la Région Nouvelle Aquitaine et la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation (DRAAF), un réseau régional des démarches alimentaires de territoire. Celui-ci contribue à la mise en réseau des acteurs de Nouvelle Aquitaine, accompagne la montée en compétence des acteurs locaux, capitalise, diffuse la connaissance et les retours d'expériences.
- Bordeaux Métropole adhère depuis mai 2022 au **Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT)**, visant à mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des PAT dans lesquels les collectivités porteuses du projet de territoire sont fortement impliquées. Pour cela, le RnPAT multiplie les échanges, capitalise les bonnes pratiques, produit ou coproduit des outils méthodologiques et contribue à l'amélioration des politiques publiques françaises et européennes.
- **France urbaine** est une association de collectivités qui incarne la diversité et promeut l'alliance des territoires. Cette association porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international. Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

Partenaires

Département de la Gironde
Région Nouvelle-Aquitaine
Pays et Quartiers de Nouvelle
Aquitaine
Direction Régionale de
l'Agriculture de l'Alimentation et
de la Forêts de Nouvelle
Aquitaine
Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'aménagement et du logement
de Nouvelle Aquitaine
ADEME Nouvelle Aquitaine
Réseau National des PATs
(RnPAT)
France urbaine
Eurocities
Consortium de Food Trails
Réseau du Milan Urban Food
Policy Plan (MUFPP)
Ville de Lima (Pérou)

Budget

Moyens humains

Calendrier

2023-2030

- En 2015, Bordeaux Métropole a signé le **Pacte de Milan**, valorisant les villes qui s'engagent pour construire un système alimentaire plus durable. A l'échelle européenne, les rencontres permettant le déploiement des objectifs du Pacte de Milan sont animées par **Eurocities**, un réseau des villes européennes s'inscrivant dans des objectifs du développement durable.

- **Bordeaux Métropole, une des 11 villes pilotes du projet FOOD Trails**

Food Trails, projet européen de quatre ans avec un budget de 12 millions d'euros, réunit un consortium composé de 11 villes pilotes et de partenaires issus du monde de la recherche, et vise la valorisation des connaissances partagées entre territoires en actions concrètes. Son objectif est de travailler sur l'aspect durable du circuit « de la ferme à l'assiette » et de responsabiliser les collectivités, de promouvoir une utilisation sans gaspillage des ressources, de favoriser un comportement respectueux de l'environnement et de veiller à ce que la population accède à une alimentation saine et sûre. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre du projet FOOD2030 de l'Union européenne.

- **L'alimentation, comme enjeu de coopération internationale**

Dans le cadre de coopérations internationales, Bordeaux Métropole travaille avec la ville de Lima (Pérou) en tant que partenaire dans le cadre du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), sur l'alimentation durable. Deux axes de travail sont développés : la formation professionnelle des agriculteurs à la vente en circuits courts et le développement de la pisciculture durable en Amazonie. A travers le travail de la fondation Pachacutec, des échanges entre établissements scolaires agricoles et hôteliers péruviens et aquitains sont prévus pour développer l'agro écologie et la gastronomie locale durable.



Z7 – MOBILISER ET ENGAGER BORDEAUX MÉTROPOLE DANS UNE AMBITION D'EXEMPLARITÉ ALIMENTAIRE

Objectif de l'action

Inclure la résilience agricole et alimentaire dans les différentes stratégies métropolitaines.

Indicateurs de suivi

Part de produits bio et locaux dans les restaurants collectifs de Bordeaux Métropole
Nombre de dispositifs développés pour familiariser les agents de Bordeaux Métropole avec les enjeux de la SRAA

Directions Pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA
Bordeaux Métropole – Direction des restaurants

Partenaires

Interbio
Chambre d'agriculture de Gironde
Acteurs de la restauration collective

Budget

Moyens humains

Calendrier

2023-2030

Afin de tendre vers un système alimentaire durable, auxquels contribuent toutes les parties prenantes du territoire et de l'EPCI, Bordeaux Métropole se doit d'adopter une posture exemplaire. Cela passe notamment par :

- **Intégration des enjeux de la SRAA dans l'ensemble des feuilles de route métropolitaines**

A travers le comité technique interne et les échanges entre services, l'équipe SRAA veillera à traduire, autant que possible, les enjeux et objectifs de la SRAA dans les stratégies métropolitaines qui peuvent contribuer à leur atteinte, afin d'assurer la cohérence de la politique métropolitaine en faveur de la résilience agricole et alimentaire.

- **Elaboration d'une politique d'achats responsables au sein de la restauration collective de Bordeaux Métropole et pour l'organisation de ses événements**

La direction des restaurants de Bordeaux Métropole gère en régie les restaurants de l'Hôtel de Métropole et de la salle à manger des élus métropolitains, des sites de Latule et d'Alfred Daney, ainsi que des services de traiteurs pour les événements. La direction des restaurants de Bordeaux Métropole travaille à un approvisionnement à 70% de produits régionaux, sains, de qualités au sein de ses restaurants et ses événements. Les cuisiniers de ces restaurants seront invités à participer aux différentes rencontres organisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'**axe C Restauration Collective** de la SRAA.

Le SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) accentue la prise en compte de critères d'achats de produits alimentaires sains, et de qualités en priorisant l'axe social et environnemental. Aussi, les actions de la SRAA s'inscrivent en cohérence avec ces priorités et seront appliquées au sein des marchés publics gérés par la direction des restaurants.

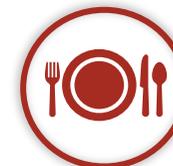
Bordeaux Métropole souhaite également travailler étroitement avec ELIOR, prestataire actuel du restaurant d'entreprise de la Cité Municipale accueillant de nombreux agents métropolitains, pour orienter leurs approvisionnements et leur travail et assurer un reporting précis des approvisionnements.

- **Sensibilisation des agents aux enjeux de la résilience agricole et alimentaire**

L'équipe projet SRAA se mobilisera pour intégrer les enjeux d'une alimentation saine et durable aux programmes et outils de responsabilisation des agents de la métropole aux enjeux de la transition écologique (café de la transition, Ma Petite Planète, etc.).

- **Bordeaux Métropole s'engage en tant que Territoire Bio Engagé**

Bordeaux Métropole **demandera en 2023 la labellisation Territoire Bio Engagé** pour valoriser son engagement concernant l'agriculture biologique. Cette labellisation est animée depuis 2012 par Interbio Nouvelle-Aquitaine, l'interprofession des acteurs de la bio régionale et reconnu au niveau national comme mesure exemplaire du Plan Ambit



A1 – RENFORCER LE FOND D'INITIATIVES À L'AGRICULTURE LOCALE EN PRIORISANT L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, L'AGROFORESTERIE ET L'AGROÉCOLOGIE

Objectif de l'action

Soutenir financièrement des initiatives des agriculteurs locaux pour les investissements liés à la production primaire, à la transformation ou à la commercialisation de produits agricoles.

Indicateurs

- Nombre d'agriculteurs aidés/an et cumulés
- Typologie des investissements aidés

Directions Pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA - DN

Partenaires

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Gironde
- Acteurs agricoles et structures de protection des milieux naturels

Budget

200 k€/an

Calendrier

2023 - 2030

Ce dispositif est un « **Fonds d'Initiative pour l'Agriculture Locale** » (FILA), un fonds de financement d'initiatives et de mesures d'adaptation et de soutien des agricultures locales, visant à soutenir **l'adaptation des exploitations aux enjeux climatiques** en favorisant **le développement de pratiques agroenvironnementales** et en confortant **la viabilité économique** des entreprises. Pour être éligible à ce dispositif, le projet doit impérativement concerner **un investissement réel sur le territoire métropolitain** et le candidat doit démontrer que **les fonds attribués viseront exclusivement cet investissement**.

Les bénéficiaires principaux de ce dispositif, dont les demandes seront traitées en priorité, sont :

- **les agriculteurs au sens de producteurs** à titre principal ou secondaire, personnes morales ou physiques :
 - dont le siège social est situé sur l'une des 28 communes du territoire de Bordeaux Métropole, exploitant des terres dans **l'aire girondine**
 - dont le siège social est hors métropole mais **exploitant des terres sur le territoire métropolitain**
- **les groupements et coopératives d'agriculteurs** de production, de mise en commun de matériel agricole, de transformation ou commercialisation de produits locaux :
 - dont le siège social est situé sur l'une des 28 communes du territoire de Bordeaux Métropole, exploitant des terres dans **l'aire girondine**
 - dont le siège social est hors métropole mais **exploitant des terres sur le territoire métropolitain**

Cette aide concerne les investissements (non financés par la Région ou par l'Etat) **qui concourent à l'un ou plusieurs des objectifs suivants** :

- Adaptation du mode de production et de l'exploitation aux changements climatiques dans une logique de développement durable et aide à l'investissement pour réparation/rachat de matériel endommagé par les aléas environnementaux.
- Développement de systèmes de cultures et de pratiques agroenvironnementales : culture sur sol vivant, agroforesterie, etc.
- Diversification des productions sur une même exploitation dans une logique d'adaptation aux changements climatiques
- Mise en place et/ou entretien de corridors et infrastructures écologiques sur l'exploitation
- Adaptation de l'exploitation au risque inondation
- Adaptation de l'exploitation pour limiter les pollutions ou la prolifération des espèces envahissantes ou susceptibles d'occasionner des dégâts
- Consolidation ou développement de filières de transformation ou de commercialisation de produits locaux.



A2 – ACCOMPAGNER LES PROJETS AGROÉCOLOGIQUES D'AGRICULTURE URBAINE ET PÉRIURBAINE SUR LE TERRITOIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLÉ

Objectif de l'action

Renforcer la production agricole du territoire de manière durable et écologique, et favoriser l'expérimentation de nouvelles techniques de production

Indicateurs

Nombre d'exploitations agroécologiques
Nombre de structures d'agriculture urbaine
Nombre d'exploitations accompagnées par an
Nombre de fonciers concernés

Directions Pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA - DN

Partenaires

Acteurs agricoles
Associations
Communes
GIP GPV

Budget

Couplé aux actions A4, A9 et A11 : 530 k€/ an (hors PEANP)

Calendrier

2023 - 2030

Développer les **projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine sur le foncier agricoles et naturels métropolitain.**

- **Soutenir financièrement et accompagner techniquement les projets communaux**

L'accompagnement de Bordeaux Métropole passe par un soutien financier aux projets agricoles portés par les communes au travers du RI Nature-Agriculture – qui sera actualiser pour le mettre en cohérence avec les enjeux de la SRAA – ainsi qu'un accompagnement en ingénierie tout au long du montage du projet.

Cet accompagnement est principalement pris en charge par la direction de la nature de Bordeaux Métropole et inscrit dans les contrats de co-développement.

Pour gagner en efficacité cet accompagnement doit se structurer pour couvrir tout le territoire de Bordeaux Métropole, en suivant un process clair et généralisé :

- Identification des fonciers métropolitains, communaux ou privés avec un potentiel agricole, encore non-exploités.
- Relais d'information :
 - par la mobilisation des pôles territoriaux
 - par la mobilisation des communes
 - par le biais de la politique foncière agricole et naturelle (action A3)
- Etude du potentiel agricole (étude agronomique et de pollution des sols, irrigation...)
- Identification du/des besoin/s, définition du projet et étude de faisabilité
- Lancement d'AMO si besoin
- Lancement d'appel à projet ou d'appel à manifestation d'intérêt
- Accompagnement dans la mise en place du projet

- **Soutenir financièrement les initiatives du territoire**

Les campagnes de subvention annuelles permettent d'autre part d'accompagner financièrement les associations qui mènent des actions en faveur de l'agriculture.

Ainsi Bordeaux Métropole a la capacité d'aider toutes les structures développant des projets agricoles sur le territoire : l'action A1 pour les entreprises (agriculteurs), et A2 pour les communes et groupement de communes, et les associations.



A3 – METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE FONCIÈRE AGRICOLE ET NATURELLE MÉTROPOLITAINE VOLONTARISTE ET PROACTIVE

Objectif de l'action

- Maintenir et protéger le foncier agricole et naturel
- Lutter contre la non-exploitation des terres agricoles
- Identifier les terres potentiellement cultivables et les délaissés urbains pour étudier la faisabilité de leur mise en production

Indicateurs

Nombre d'hectares acquis et gérés par Bordeaux Métropole
Nombre d'hectares agricoles protégés au PLU

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA - DN

Partenaires

Safer
Chambre d'agriculture de la Gironde
Terre de liens

Budget

Budget DN dédié à l'acquisition foncière pour projets agricole et nature : 600 k€/an

Calendrier

2023 – 2030

Bordeaux Métropole souhaite acter et mettre en œuvre une politique foncière claire sur le foncier agricole et naturel de son territoire, qui comprend :

- L'identification du foncier stratégique, dont la vocation agricole doit être préservée et développée
- La définition d'une (des) valeur(s) métropolitaine(s) des terres agricoles et naturelles (fourchette de prix à partir de l'étude SAFER en cours).
- Les modalités de maîtrise foncière, y compris de stockage foncier par Bordeaux Métropole
- Les modalités de réattribution des fonciers (commodats, baux, etc.)
- Les modalités de traitement des DIA
- La mobilisation d'outils au PLUi (Zone agricole prioritaire, PEANP, zone A et N, ...) de sécurisation foncière (action A4)
- La mise en place d'une cellule foncière spécifique
- La consolidation des budgets annuels
- Le renforcement des partenariats en particulier avec la SAFER, voire avec d'autres acteurs (convention de partenariat)

Sous-action : Réaliser un inventaire du potentiel foncier cultivable

Travailler en « entonnoir » :

- Procéder à des analyses photo, géologie, cadastre, réservoirs et corridors écologiques.
- Croiser les données disponibles avec une phase de terrains pour observer les parcelles et cibler celles intéressantes.
- Contacter et sensibiliser les propriétaires
- Réaliser des analyses plus précises sur les parcelles ciblées avec l'aval des propriétaires et sur les parcelles publiques
- Définir les débouchés agricoles possibles selon les caractéristiques identifiées dans les études

Ce process est également valable pour les délaissés urbains utilisables pour de l'agriculture urbaine.

Forte



A4 – ANIMER, ÉTENDRE ET MULTIPLIER LES ESPACES CONSACRÉS À L'AGRICULTURE ALIMENTAIRE (PEANP, ZONES D'ACTIVITÉS AGRICOLES, ZAP,...)

Objectif de l'action

Protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels périurbains

Indicateurs

SAU alimentaire métropolitaine (nombre d'ha et évolution annuelle)

Surfaces agricoles protégées dédiées à l'alimentaire (nombre d'hectares et évolution annuelle)

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA- DN

Partenaires

- Département de la Gironde
- Agence de l'eau
- Communes
- Acteurs agricoles et structures de protection des milieux naturels
- Services de l'Etat

Budget

Couplé aux actions A2, A9 et A11 : 530 k€/an (hors PEANP)

Calendrier

2023 - 2030

En 2012 le Département de la Gironde a créé le **PEANP** (Périmètre de protection et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) des Jalles. Il concerne 6 communes de la Métropole Bordelaise: Eysines, le Taillan-Médoc, le Haillan, Blanquefort, Bruges et Saint-Médard-en-Jalles et s'étend sur 785 ha.

L'extension ou la création de nouveaux PEANP implique préalablement une volonté politique des communes concernées et, conformément à l'article L143-1 du code de l'urbanisme, de définir, des périmètres d'intervention sur les espaces sous tension foncière, après une étude de préfiguration et les étapes suivantes :

- accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme (BM)
- avis de la Chambre d'Agriculture et de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SYSDAU)
- enquête publique
- délibération du Département de la Gironde

En 2023 sera lancée par le Département de la Gironde une étude de faisabilité d'une **extension du PEANP** des Jalles.

La compétence PEANP s'organise autour :

- **d'un périmètre d'intervention** : le périmètre PEANP est défini à la parcelle cadastrale et pérennise le classement en zone agricole ou naturelle de toutes les parcelles incluses. Le périmètre approuvé est annexé au Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole.
- **d'une action foncière avec droit de préemption** : la loi prévoit que le Département puisse procéder à des acquisitions au sein du périmètre et crée un droit de préemption spécifique.
- **d'un programme d'actions** multi-partenarial : le programme, défini en accord avec les communes et EPCI compétents, prévoit les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. L'animation du programme d'actions est portée par Bordeaux Métropole.

Par ailleurs Bordeaux Métropole peut s'appuyer sur d'autres outils tels que la **zone d'activité agricole** (ZAA) et la **zone agricoles protégée** (ZAP), pour multiplier les espaces consacrés à l'agriculture alimentaire et concentrer les investissements publics vers ce secteur.

L'aménagement d'une zone d'activité agricole sur un foncier métropolitain permet à la collectivité de venir financer des nouveaux équipements communs, comme un bâtiment de stockage, un forage, le réseau électrique, une voie d'accès, etc. Et d'être éligible comme projet de développement économique local.

La ZAP permet de consolider le caractère agricole d'un site et de le soustraire à la pression foncière comme au risque d'urbanisation. C'est aussi un outil efficace pour lutter contre la spéculation foncière.



A5 – ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE ÉCOLE MARAÎCHÈRE DE RÉFÉRENCE AVEC LE LYCÉE AGRICOLE CAMILLE GODARD, VALORISER ET ORIENTER LES FORMATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DE LA GIRONDE

Objectif de l'action

Renforcer la formation agricole en maraîchage du territoire

Indicateurs

Nombre personnes formées
Nombre d'installations sur le territoire & hors territoire par an, à l'issue de la formation

Maitre d'ouvrage

EPLEFPA

Partenaires

- Bordeaux Métropole
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Gironde
- Chambre d'agriculture 33
- ATFL
- EPLEFPA
- AGAP
- CIVAM

Budget

50 k€/an

Calendrier

2023 - 2025

Bordeaux Métropole se place en tant que partenaire du projet de création d'une **école maraîchère au lycée horticole Camille Godard** par l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bordeaux Gironde (EPLEFPA). L'objectif est d'ouvrir une école maraîchère de référence avec différents pôles de formation autour de l'agriculture bio, la permaculture, l'agriculture bio-intensive, l'agriculture conventionnelle et l'agroécologie. Cette formation a pour ambition de **proposer une vision globale des techniques de maraîchage** pour accompagner les élèves dans la création de leurs projets professionnels avec l'accent mis sur l'agroécologie. Plusieurs types de formations seront ainsi proposées : formation continue, scolaire et par apprentissage.

La formation s'appuiera sur **des outils de production** pour l'application des différentes techniques de maraîchage, nécessitant de l'espace pour la pleine terre, des serres, du matériel, etc.

Il est envisagé de **coupler la formation avec plusieurs (2 à 3) espaces-test agricoles** (action A7) afin que les personnes formées puissent, si elles le souhaitent, se tester en situation réelle avant de s'installer. Ce dispositif permettrait de compléter la formation majoritairement théorique avec une partie pratique. De plus ces espaces-test agricoles pourraient servir de support pour les formations.

Des groupes de travail composés des différentes parties prenantes du projet (BM, EPLEFPA, Région, CA33, ATFL) se sont déjà réunis. L'ensemble des acteurs agricoles seront par la suite associés à la conception de la formation et au suivi : groupe projet qui englobe tous les types d'acteurs et de maraîchage (AGAP, Chambre d'agriculture de Gironde, CIVAM, etc.).

Sous action : agir sur les formations agricoles existantes :

Des formations agricoles sont déjà présentes sur le territoire. Bordeaux Métropole souhaite valoriser ces formations et améliorer leur visibilité pour les personnes potentiellement intéressées, en communiquant dessus dans les réseaux adéquats. Par ailleurs au travers des partenariats entre Bordeaux Métropole et les différents organismes de formation, le contenu de ces formations peut être orienté pour répondre davantage aux besoins du territoire.

Forte



A6 – APPUYER LES ORGANISATIONS QUI ACCOMPAGNENT LES CÉDANTS POUR FACILITER LA TRANSMISSION DE LEURS EXPLOITATIONS, EN PARTICULIER DANS LE CADRE DE PROJETS AGROÉCOLOGIQUES EN CIRCUIT DE PROXIMITÉ

Objectif de l'action

Faire perdurer la vocation agricole des exploitations existantes et assurer leur transmission

Installer de nouveaux agriculteurs sur le territoire métropolitain

Indicateurs

- Taux d'exploitations transmises
- Type d'exploitations transmises

Direction pilote

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA- DN

Partenaires

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département de la Gironde
- Chambre d'agriculture de la Gironde
- AGAP
- Agrobio

Budget

Couplé aux actions A8, A10 et A13 : 150 k€/an

Calendrier

2023 - 2030

La transmission des exploitations est un sujet prégnant à l'échelle de BM et de la Gironde. C'est une question délicate qui demande un véritable **accompagnement pour préparer la transmission**. Certaines exploitations ne sont d'ailleurs pas transmissibles en l'état et nécessitent une restructuration. C'est donc un travail de long-terme et qui doit être débuter plusieurs années avant la retraite des agriculteurs.

Dans un premier temps, il s'agit de poursuivre **l'aide financière aux organismes qui accompagnent la transmission des exploitations agricoles** (Chambre d'Agriculture de la Gironde, AGAP, Agrobio...), et d'alimenter une réflexion permanente sur l'efficacité et l'adaptation des dispositifs en place.

Dans un second temps, il s'agit de mettre en place une coordination étroite entre tous ces partenaires, pouvant inclure le cas échéant la **réflexion à terme sur la création d'un ETP mutualisé** pour accompagner de manière efficiente les agriculteurs à assurer la transmissibilité et la transmission de leur exploitation à l'échelle de la Gironde.



A7 – REVALORISER ET DÉVELOPPER LE SYSTÈME D'ESPACE-TEST AGRICOLE ET DE COUVEUSE « MOBILE »

Objectif de l'action

Créer une réelle dynamique d'installations sur le territoire

Indicateurs

- Nombre de personnes testées (ou couvés)
- Nombre d'agriculteurs installés

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA- DN

Partenaires

- Département de la Gironde
- Communes
- Acteurs agricoles (CA33, AGAP, ...)
- Accompagnateur de gestion (type BGE, couveuse ou coopérative d'activité)

Budget

50 k€/an

Calendrier

- 1- 2023 – 2025
- 2- 2025 – 2030

Les **espaces-tests agricoles** de la métropole soulèvent aujourd'hui une problématique récurrente : ils sont portés par des associations qui n'ont pas beaucoup de moyens et que Bordeaux Métropole ne peut pas suffisamment subventionner pour mener à bien l'animation de ces outils. En conséquence, une des principales associations qui animait les espaces-tests de la Métropole s'est dissoute. Cette action a donc pour vocation **d'expérimenter une nouvelle forme d'espace-test** pour lequel les collectivités seraient pilotes.

Les espaces-tests génèrent une plus-value forte car c'est un dispositif post-formation qui permet au porteur de projet de se tester avant de s'installer réellement, d'apprendre la réalité du métier. Il faut donc qu'ils puissent se tester avec un outil de production complet (surfaces suffisantes pour un test grandeur nature, du matériel de production et d'irrigation à disposition, et des pistes de circuits de commercialisation). Cette action se divise en deux sous-actions :

1- **Elaborer et mettre en œuvre une nouvelle forme d'espace-test agricole maraîcher** sur la couveuse de Blanquefort

a) Constituer un groupe projet avec les acteurs potentiellement intéressés : a minima Bordeaux Métropole, Blanquefort et les 5 autres communes du PEANP des Jalles, les acteurs agricoles (dont producteurs) et une/des structures de conseil en gestion maîtrisant le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE).

b) Définir le cahier des charges de l'espace test (surfaces concernées, matériels nécessaires, circuits de distribution, systèmes de parrainage avec les agriculteurs) et ce que les collectivités attendent de l'accompagnateur des couvés -> outil clé en main

c) Convenir des parties prenantes de l'animation des espaces-tests (gestion administrative, recrutement, accompagnements techniques...), dont **une structure coordinatrice**, et établir des conventions partenariales. À défaut, lancer un AMI pour trouver un organisme spécialisé dans l'accompagnement de porteurs de projets.

d) Lancer un AMI pour trouver des couvés et pour passer l'information dans les réseaux partenaires et dans les formations agricoles du département

e) Suivi des couvés par les collectivités et partenaires - l'objectif étant de les aider à trouver un foncier à la fin de son test pour qu'il reste sur le territoire métropolitain (à coupler avec la politique foncière agricole et naturel (action A3)).

2- **Développer le système de couveuse « mobile »** : accompagnement des porteurs de projets sur leur foncier (ou foncier Bordeaux Métropole)

Ce système de couveuse mobile permet de mettre à disposition du foncier, avec du matériel de production et un accompagnement pendant 2 à 3 ans. A la fin de la période de test, si le porteur de projet souhaite s'installer, Bordeaux Métropole peut lui revendre le foncier et le matériel ou faire de la location avec option d'achat pour le foncier (en fonction de la capacité du porteur de projet). Si le porteur ne souhaite pas continuer, Bordeaux Métropole met à disposition le foncier et le matériel d'un autre candidat à l'installation.

Si le candidat à l'installation possède déjà le foncier, Bordeaux Métropole peut prêter le matériel de production. A l'issue de la période de test, si le candidat ne souhaite pas poursuivre son activité, Bordeaux Métropole récupère le matériel mais peut aussi proposer de racheter la terre utilisée pour le test et la mettre à disposition d'un nouveau candidat.



A8 – VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT, D'AIDES ET DE SUIVI DE L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS AGRICOLES

Objectif de l'action

Renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur et des formations agricoles

Améliorer le parcours d'installation des porteurs de projets

Indicateurs

- Nombre d'agriculteurs accompagnés pour l'installation
- Nombre d'agriculteurs installés
- Types et nombre de documents de communication produits et distribués

Direction pilote

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA - DN

Partenaires

- Acteurs agricoles et de la formation agricole
- Département de la Gironde
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Chambre d'agriculture

Budget

Couplé aux actions A6, A10 et A13 : 150 k€/an

Calendrier

2023 - 2027

Il existe plusieurs **formations agricoles en Gironde**, de tous types (scolaire, apprentissage, continue, diplômante, professionnalisante, etc.), ainsi que des **dispositifs d'accompagnement de porteurs de projets**, et **d'aide à l'installation**. Ces actions ne sont pas forcément bien connues des porteurs de projet et desservent le métier d'agriculteur qui a perdu de son attractivité.

Revaloriser cette attractivité du métier d'agriculteur commence par une bonne lisibilité du parcours proposé localement, il s'agit de **faciliter au maximum le processus d'installation** de nouveaux agriculteurs.

- **Recensement** de l'ensemble des formations existantes et des dispositifs d'accompagnement, d'aides et de suivi à l'installation des porteurs de projets
- Développer des **outils de communication** pour diffuser ses informations (page internet, plaquette, notice/guide, etc.) - élaborer un plan de communication spécifique à l'attractivité du métier d'agriculteur (cf. action Education)
- Se servir des réseaux existants pour les **diffuser** : réseaux BM, réseaux acteurs agricoles, communes, département, réseaux sociaux....
- Programmer des **missions à jour** régulières



A9 – FACILITER L'ACCÈS À DES LOGEMENTS PROCHES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET/OU LES OFFRES DE TRANSPORT POUR TOUS LES PROFESSIONNELS AGRICOLES (SAISONNIERS, EMPLOYÉS ET EXPLOITANTS)

Objectif de l'action

Renforcer l'attractivité du territoire pour les installations agricoles

Assurer une pérennité des installations et du salariat agricole

Indicateurs

Nombre de logements pour les agriculteurs

Nombre de dispositifs d'accueil des saisonniers

Direction pilote

Bordeaux Métropole - Direction de la Nature / Direction de l'Urbanisme

Partenaires

Chambre d'agriculture de la Gironde

Communes

Département de la Gironde
Amanageurs, bailleurs

Budget

Couplé aux actions A2, A4, et A11 : 530 k€/an

Calendrier

2023 - 2030

Plusieurs leviers sont identifiés pour mettre à disposition des logements pour les actifs agricoles :

- **Travailler avec les communes, aménageurs et bailleurs sociaux** pour élargir l'offre de logements pour les professionnels agricoles.
- **Acheter / réhabiliter des logements :**
 - Individuels, pour les agriculteurs et les salariés
 - Collectifs, pour les saisonniers (colocations, aire de parking pour camions aménagés, etc.)

Concrètement cela se traduit par la poursuite de la réhabilitation des biens de Bordeaux Métropole pour les destiner aux professionnels agricoles en diversifiant l'offre (agriculteurs, salariés moyen/long-terme, saisonniers/contrats courts, saisonniers en camions) : projets de réhabilitation de maisons (Blanquefort et Eysines) pour la création de logements dédiés à la location pour les actifs agricoles à l'horizon 2024. Continuer à saisir des opportunités immobilières proches des exploitations.

- **Travailler à l'adaptation des documents d'urbanisme pour définir les conditions de la constructibilité des logements des acteurs agricoles (PLUI, PPRI)**

La plupart des agriculteurs en activité mais également les nouveaux porteurs de projet agricole expriment la nécessité de disposer d'un lieu d'habitation à proximité immédiate de leur exploitation agricole, pour faciliter les travaux et interventions agricoles (gestion de l'irrigation, interventions nocturnes en cas de gel, intervention en cas d'intrusion, etc.).

Hors PPRI, le PLUI est un outil qui permet de définir les conditions pour la constructibilité de logements en zone A ou N pour les exploitants agricoles et constitue un axe de travail à renforcer en collaboration avec la Direction de l'urbanisme, en vue d'une prochaine révision. Un comité technique ad-hoc pourrait être constitué avec les services instructeurs afin de stabiliser un cahier des charges concernant la question du logement des exploitants mais aussi des salariés et saisonniers (maison en bord de route, exclusion si au bout de X années sans production agricole, etc.).

Sur les secteurs classés en zone rouge par le PPRI, les acteurs de la profession agricole expriment la nécessité de poursuivre les réflexions sur un travail d'adaptation du PPRI avec les services de l'Etat, afin de faciliter l'installation d'agriculteurs dans les zones agricoles sujettes aux inondations et de contribuer à lutter contre les phénomènes de déprise agricole et d'enfrichement. Un groupe de travail DDTM / Collectivités / profession agricole pourrait être constitué.

Forte



A10 – RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISMES AGRICOLES DU TERRITOIRE

Objectif de l'action

Adapter et valoriser les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs

Indicateurs

- Nombre d'agriculteurs sollicitant les structures d'accompagnement
- Taux de couverture des besoins des agriculteurs par les organismes agricoles

Direction pilote

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA - DN

Partenaires

- Acteurs agricoles (AGAP, CIVAM, ...)
- Chambre d'agriculture de la Gironde
- Département de la Gironde
- Région Nouvelle-Aquitaine

Budget

Couplé aux actions A6, A8, A13 : 150k€/an

Calendrier

2023 - 2030

En s'appuyant sur le diagnostic agricole pour mieux comprendre la situation actuelle des agriculteurs et identifier leurs besoins, et en cohérence avec les enjeux définis dans la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA), il s'agit d'**adapter les partenariats avec les structures d'accompagnement agricole du territoire et les collectivités compétentes** (région et département). Ces partenariats doivent permettre de **faciliter la mise en œuvre de la SRAA**.

Avec l'ensemble des partenaires agricoles, **un conventionnement triennal sera renouvelé ou mis en place** en veillant à ce que les actions proposées répondent aux objectifs politiques de la SRAA. Sera en particulier possible dans ce cadre la participation à des fonds d'aides ponctuels ou pérennes mobilisables pour les agriculteurs métropolitains en cas d'évènement climatique (gel, grêle, sécheresse, etc.).

Concernant les aides économiques, **un nouveau conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine** permettra la mise en place des fonds d'aides des actions A1 et B1.

Par ailleurs, il s'agit également de **clarifier les dispositifs d'accompagnement existant** pour les agriculteurs en activité :

- recenser l'ensemble des structures et dispositifs existants
- développer des outils de communication pour diffuser ses informations
- se servir des réseaux existants pour les diffuser : réseaux BM, réseaux acteurs agricoles, communes, département, réseaux sociaux...
- programmer des mises à jour régulières





Objectif de l'action

Améliorer l'environnement de travail des agriculteurs et donc l'attractivité du territoire pour de nouveaux exploitants agricoles

Indicateurs

- Nombre de sous-actions mises en place
- Prise d'information directe auprès des agriculteurs

Direction pilote

Bordeaux Métropole - Direction de la Nature

Partenaires

- ASA et Syndicats
- Structures agricoles et de protection des milieux naturels
- CNRS, FDC et ADPAG
- Chambre d'Agriculture de la Gironde
- Régie de l'eau
- Agence de l'eau Adour-Garonne

Budget

Couplé aux actions A2, A4 et A9 : 530 k€/an

Calendrier

2023 - 2030

A11 – FACILITER LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT SUR LES EXPLOITATIONS (ACCÈS, IRRIGATION, FAUNE SAUVAGE)

L'agriculture sur le territoire métropolitain est soumise à l'environnement péri-urbain. Si cette proximité peut être bénéfique sur certains aspects comme la commercialisation en circuit court ou la main d'œuvre, elle peut se révéler source de difficulté dans les conditions d'exploitation. Aussi Bordeaux Métropole met en place un certain nombre d'actions permettant de rendre plus attractif ce territoire péri-urbain pour les agriculteurs :

- **Faciliter l'accès aux exploitations et la circulation des engins agricoles sur les voiries métropolitaines**, notamment via le FIC des communes.
- **Accompagner les ASA pour une meilleure gestion du réseau hydrographique** et mise en place d'une stratégie de **lutte contre les inondations**. Une zone test sur le PEANP est en cours de montage. Dispositif à déployer sur les autres territoires, en priorité presqu'île d'Ambes.
- Mise en place de dispositifs de **lutte contre la pollution**.
- **Accompagner et faciliter la gestion de la faune sauvage susceptibles d'occasionner des dégâts :**
 - En poursuivant le partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs et l'Association des Piégeurs Agréés de la Gironde
 - En participant et en cofinçant le programme de recherche-action « Le sauvage en ville » piloté par le CNRS et mené en partenariat étroit avec les communes
 - Accompagner financièrement des actions de protection et de prévention (entretien des milieux, mise en place de clôtures, etc.) (action A1)



A12 – EXPÉRIMENTER LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE BIODIVER'CITÉ

Objectif de l'action

- Financer la préservation et la restauration des milieux naturels au travers de dispositifs innovants
- Valoriser les agriculteurs ayant une conduite de production favorisant la biodiversité et les écosystèmes

Indicateurs

- Montant des Paiements pour Services Environnementaux octroyés
- Nombre d'exploitations concernées

Direction pilote

Bordeaux Métropole - Direction de la Nature

Partenaires

Université de Bordeaux
Agriculteurs
Chambre d'agriculture

Budget

Budget DN – PSE : 100 k€
d'études préalables + budget en cours de définition

Calendrier

Etudes 2023
Mise en place 2024 - 2030

Les **Paiements pour Services Environnementaux** (PSE) en agriculture sont des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages (les biens et services écosystémiques). La collectivité va ainsi venir financer un acteur pour un ou plusieurs **services écosystémiques** dont elle et ses administrés sont directement bénéficiaires.

Voici la liste des services écosystémiques, dont tous ne font pas l'objet d'un paiement :

- Les **services de régulation** stabilisant le climat, la quantité et la pureté de l'eau, la pollinisation, ...
- Les **services culturels** via le maintien de patrimoine, l'entretien des milieux et des paysages, supports d'activités touristiques, récréatives, ...
- Les services dits d'appui nécessaires au fonctionnement des écosystèmes comme le cycle des nutriments, la formation de sols, et la production primaire. Ces derniers sont très difficiles à évaluer, il est donc compliqué d'en faire l'objet d'un paiement.
- Les **services d'approvisionnement** dont fait partie la production alimentaire, mais également l'eau douce, le bois, ... Ils ont vocation à être financés par les prix de marché et ne font pas l'objet de PSE.

Dans le cadre de PSE, ce sont donc les services de régulation et culturels qui sont principalement concernés.

Les **services environnementaux**, dans le secteur agricole, sont donc des services rendus par l'exploitant au travers de ses interventions et de ses pratiques qui contribuent à maintenir, voire restaurer, les services écosystémiques.

Déploiement du dispositif au sein de Bordeaux Métropole

- Définir le **cadre juridique** des PSE : le régime juridique dépend du financeur des PSE et des contraintes spécifiques s'appliquent aux financeurs publics notamment au regard de la distorsion de concurrence. Une étude spécifique sera donc menée afin de déterminer les conditions de mise en œuvre des PSE par Bordeaux Métropole.
- **Définir les secteurs** au sein desquels la Métropole est en déficit de services de régulation ou culturel. Des travaux préalables sont menés sur l'ensemble du territoire afin de les localiser
- **Accompagner les agriculteurs** au cas par cas afin que leurs parcelles développent tout leur potentiel en services rendus en contrepartie d'une rémunération

Un cadre général à définir

- Déterminer le montant des paiements pour services écosystémiques. Ils vont différer en fonction des services mais également en fonction du niveau de service (pas le même service prairies / maraichage)
- Garder une vision globale de l'exploitation : ne pas rémunérer un service si l'exploitant met par ailleurs en œuvre des méthodes contradictoires au maintien des écosystèmes (utilisation excessives de pesticides par exemple)



A13 – PROPOSER UNE AIDE AUX CONSEILS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE, LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Objectif de l'action

Accompagner les agriculteurs sur l'adaptation de leur pratiques aux changements climatiques dans une logique de développement durable

Indicateurs

Nombre d'exploitations agroécologiques sur le territoire métropolitain

Nombre d'exploitations ayant opté pour de la diversification

Direction pilote

Bordeaux Métropole -Equipe SRAA - DN

Partenaires

Acteurs agricoles
Chambre d'agriculture de la Gironde
Département de la Gironde
Région Nouvelle-Aquitaine

Budget

Couplé aux actions A6, A8 et A10 : 150 k€/an

Calendrier

2023 - 2030

Pour renforcer les accompagnements déjà existants, par la Chambre d'agriculture, l'ATFL, etc. (Fiches A10), Bordeaux métropole souhaite proposer un dispositif d'aide au conseil aux agriculteurs afin de renforcer la **transition agroécologique et l'adaptation des exploitations au changement climatique**.

L'accompagnement des exploitations serait conduit dans le cadre d'une démarche standardisée autour de :

- Une analyse du fonctionnement de l'exploitation autour de plusieurs thématiques jugées problématiques (protection des cultures, fertilité des sols, commercialisation, etc.)
- Un accompagnement pluriannuel sur la ou les thématiques retenues à la suite de l'état des lieux : 3 visites par an et une évaluation pluriannuelle pour être conseillé par des experts de chaque thématique et faire évoluer l'exploitation vers une meilleure adaptation aux changements climatiques à venir.
- Une évolution de l'accompagnement au cours des années : l'évaluation annuelle permettra de faire le point sur les avancements du projet de l'agriculteur et de faire évoluer ce projet en travaillant par exemple sur d'autres thématiques.
- Un suivi global de l'exploitation au cours des années basé sur l'évolution des indicateurs du diagnostic



A14 – ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER LES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AGRICOLE (COMPOST, DÉCHETS VERTS, VALORISATION DES DÉCHETS NON ORGANIQUES, ...)

Objectif de l'action

Créer des filières de valorisation des déchets des exploitations agricoles

Indicateurs

Taux de valorisation des déchets issus des exploitations agricoles

Direction pilote

Bordeaux Métropole - Direction de la Nature / Direction Prévention et Gestion des déchets

Partenaires

Agriculteurs
Organismes de compostage
Organismes de traitement des déchets
Chambre d'agriculture de la Gironde

Budget

Temps humain

Calendrier

2023 - 2027

Il s'agit de **conduire une réflexion inter-directions au sein de Bordeaux métropole pour le développement de filières de valorisation des déchets organiques issus d'exploitations agricoles**

- Réfléchir à la mise en place des réseaux de collecte des déchets organiques auprès des exploitations agricoles
- Réfléchir à l'opportunité et à la pertinence d'un centre collectif de compostage des déchets verts d'origine agricole, avec recyclage et revalorisation des composts vers les exploitations agricoles (amendements organiques des sols).
- Réfléchir à mutualiser les déchets verts de la restauration collective et de toutes autres structures produisant des déchets organiques en quantité pour l'alimentation du centre collectif de compostage

Identifier des pistes de valorisation des déchets non-organiques des exploitations agricoles (plastiques de serres, les filets anti-grêle et anti-parasites, les bâches de paillage, etc.)

Etudier la possibilité d'inclure dans les aides octroyés par le FILA (action A1), **l'achat de matériel d'occasion** afin de favoriser la réutilisation et la réparation.



B1 – DÉVELOPPER UN FONDS D'INITIATIVES POUR LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX

Objectif de l'action

Accompagner financièrement les initiatives du territoire permettant le développement des circuits-courts et de proximité

Indicateurs de suivi

Nombre d'appels à projets proposés

Nombre de projets financés et budgets associés

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA

Bordeaux Métropole - ESS

Partenaires

Communes

SIVU et cuisines centrales

Chambres consulaires (CCI, CMA, etc.)

Chambre d'agriculture 33 et producteurs

INTERBIO NA et ARIA NA

Budget

100 k€/an

Calendrier

1 AAP par an (2023/2025)

La valorisation des produits agricoles locaux, commercialisés en circuits-courts et de proximité, permet de répondre à des enjeux économiques, sociaux (lien consommateurs / producteurs), territoriaux (valorisation du savoir-faire local) et environnementaux (réduction de l'impact des produits alimentaires, etc.). En élaborant sa Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire, Bordeaux Métropole souhaite renforcer son engagement dans la **promotion des circuits de proximité et pour une alimentation locale et de qualité**.

Un Fonds d'initiative sera ainsi créé pour apporter une **aide financière aux initiatives individuelles ou collectives portées par des entreprises, associations et autres acteurs de l'ESS (sans activité de production agricole) ou des communes favorisant la transformation et / ou la commercialisation en circuits courts et de proximité** des produits agricoles locaux.

Cet accompagnement sera conditionné par le conventionnement avec la Région en termes d'accompagnement des acteurs économiques. Une attention particulière sera apportée aux structures de l'économie sociale et solidaire. Les sujets des appels à projet pourront être variés (accompagner les agriculteurs à la vente directe, développer les circuits courts et de proximité, développer des coopérations économiques au service des filières locales pour la restauration collective, etc.).

Afin d'assurer la cohérence entre les projets accompagnés par la Métropole et les objectifs de la SRAA, Bordeaux Métropole s'appuiera sur son futur règlement d'intervention d'alimentation qui définira le cadre des aides. Le Règlement d'intervention alimentation permettra de définir également l'appui technique et financier de Bordeaux Métropole à destination des communes, ce qui viendra alimenter les contrats de co-développement.



B2 – APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES INNOVANTES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ET DANS LES TERRITOIRES VOISINS

Objectif de l'action

Appuyer, accompagner et financer le développement de filières locales innovantes notamment concernant les fruits et légumes et les légumineuses

Indicateurs de suivi

Nombre de filières alimentaires locales soutenues sur le territoire
Nombre de projets de filières ayant abouti

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Direction du développement économique

Partenaires

Communes
Technowest Bordeaux
AgriSudOuest Innovation
Chambres consulaires (CCI, CMA, etc.)
MIN de Brienne
Acteurs des filières agroalimentaires et viti-vinicoles

Budget

70k€

Calendrier

2021-2026

A travers la mise en place de son schéma de développement économique métropolitain, Bordeaux Métropole expose les orientations de sa stratégie économique qui s'organise autour du tryptique qui porte sur : la poursuite des actions en faveur de l'emploi, l'accompagnement des transitions en favorisant l'économie de transition et enfin la recherche d'un rééquilibrage économique des territoires.

Ainsi, la Métropole apporte son soutien à des filières locomotives du territoire mais accompagne également les acteurs des nouvelles filières émergentes locales porteuses de valeurs ajoutées (en lien avec son écosystème) telles que l'agroalimentaire ou le vitivinicole, et ce, plus particulièrement sur des enjeux d'innovation (foodtech/winotech) et de transitions environnementales (production durable et écoresponsable). Bordeaux Métropole est adhérent pour cela du pôle de compétitivité AgriSud-Ouest Innovation.

Un accent particulier est apporté au développement de filières alimentaires locales sous format de l'économie sociale et solidaire. Bordeaux Métropole accompagne ce type de projets, notamment avec des subventions, pour répondre aux besoins de structuration du système alimentaire durable et local.

Bordeaux Métropole, en tant que bassin de vie important, travaille en étroite collaboration avec les territoires voisins pour le développement de filières alimentaires à des échelles supra métropolitaines et inscrit ces objectifs au sein des contrats de coopération avec les EPCI de Gironde.

Afin de s'inscrire dans la politique économique de la Métropole et de resserrer les financements, il est proposé de focaliser le soutien à 4 secteurs économiques : l'économie circulaire, l'écoconstruction et l'habitat, la logistique zéro carbone, et l'économie de proximité (il s'agit là de mettre l'accent et de créer des ponts entre les artisans et commerçants et les acteurs de l'ESS, que ce soit dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat coopératif des artisans par exemple, ou encore le service aux commerçants dans leurs transitions (cyclo logistique, zéro déchets etc...). Ainsi, l'alimentation s'insère dans 2 des 4 objectifs stratégiques de l'ESS.

Afin de pouvoir répondre aux sollicitations des acteurs de l'ESS pour construire et structurer les filières alimentaires. Les équipes SRAA et ESS travailleront en étroite collaboration.



B3 – ORIENTER LES ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS AGRO-ALIMENTAIRES ET VITI-VINICOLES ACTIFS SUR LE TERRITOIRE POUR QU’ILS INTÈGRENT LES ENJEUX DE LA SRAA

Objectif de l'action

Orienter le soutien aux événements professionnels agro-alimentaires et viticoles en faveur de filières plus durables

Indicateurs de suivi

Nombre d'événements accompagnés

Nombre d'entreprises ou producteurs locaux valorisés lors des événements subventionnés

Directions pilotes

Bordeaux Métropole- Direction du développement économique

Partenaires

Office de Tourisme Bordeaux Métropole

Acteurs et interprofessions du secteur agro-alimentaire et viti-vinicole

Budget

200 k€/an

Calendrier

2021-2026

Bordeaux Métropole apporte son soutien aux actions et événements professionnels organisés par les réseaux professionnels agro-alimentaires et viti-vinicoles actifs sur le territoire. Les projets soutenus devront se positionner en faveur du développement de **filières alimentaires locales, de qualité, bio, végétales, sensibles au bien-être animal et aux processus industriels sobres**. Pour atteindre son objectif de faire de Bordeaux Métropole un lieu d'ambition internationale pour une filière viticole écologique, responsable et engagée, Bordeaux soutient également l'organisation des événements autour de la **promotion de la filière vitivinicole bio et responsable** y compris au travers de conférences dédiées aux enjeux de ce secteur.

En partenariat avec l'office de Tourisme, Bordeaux Métropole souhaite accompagner la **filière œnotouristique** dans la valorisation des pratiques viticoles durables et dans son développement économique.



B4 – DÉFINIR UNE POLITIQUE DE LOGISTIQUE ALIMENTAIRE URBAINE CLARIFIÉE ET ORGANISÉE

Objectif de l'action

Réduire le bilan carbone de la logistique alimentaire urbaine

Indicateurs de suivi

Nombre de véhicules qui entrent et sortent des sites logistiques
Nombre de projets de logistique urbaine durable soutenus
Nombre d'acteurs du système alimentaire accompagnés vers une logistique urbaine durable

Directions pilotes

Bordeaux Métropole - Direction circulation et stationnement

Partenaires

Producteurs/Groupements de producteurs
Entreprises de la distribution et de la logistique
MIN
Représentants des transporteurs

Budget

En cours de définition

Calendrier

2023-2030

La chaîne logistique englobe l'ensemble des opérations qui permettent d'assurer la livraison d'un bien au consommateur final. La chaîne logistique alimentaire est sous tension et doit répondre à un haut niveau d'exigence (respect de la chaîne du froid, limiter les pertes, respecter les délais de livraison, manque d'espaces logistiques, etc.). Un des enjeux de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire est de **rendre fonctionnelle et durable la logistique du système agricole et alimentaire de la métropole bordelaise**. Afin d'avoir une feuille de route ambitieuse et en capacité de développer des actions opérationnelles, l'élaboration d'un **Plan logistique urbaine** à l'échelle métropolitaine a été lancé en 2022, dans le cadre du schéma des mobilités 2020-2030 de Bordeaux Métropole. Cette feuille de route logistique a pour objectifs d'organiser les livraisons des derniers kilomètres, d'organiser la circulation poids lourds et de réguler les horaires d'accès au sein de la Métropole. Plusieurs sous-actions ont été prédéfinies pour intégrer ce plan :

- Faire évoluer les règles d'accès (plans de circulation et jalonnement) et de stationnement dans les zones à contraintes d'accès (centre, axes structurants) ;
- Développer la cyclo-logistique ;
- Développer les espaces de logistique urbaine aux différentes échelles du territoire ;
- Accompagner la mutation vers des flottes propres de véhicules ;
- Réintégrer la fonction de fret fluvial en cœur de ville ;
- Développer le potentiel logistique du MIN pour les flux alimentaires ;
- Développer, en lien avec les opérateurs de transports et les acteurs du e-commerce, des solutions adaptées (consignes automatiques, relais de collecte, aménagement de l'espace public et des opérations d'aménagement) à la réduction des externalités négatives des livraisons (double-file, relivraison, etc.).

Les équipes responsables du Plan logistique urbaine travailleront pour développer l'ensemble des actions de logistique alimentaire urbaine. Cela passe notamment par la réalisation d'un recensement des sites logistiques existants sur le territoire ainsi qu'un diagnostic des besoins et des offres du territoire en termes de déplacements de marchandises (producteurs, structures logistiques identifiées comme le MIN ou la SICA, commerces alimentaires, grandes surfaces, épiceries, restaurateurs, groupements d'achats type AMAP, etc.), afin d'étudier la possibilité **d'optimiser les déplacements de flux alimentaires**. Ce projet se fera en étroite collaboration avec le MIN, agrégateur de nombreux flux alimentaires du territoire.



B5 : FAIRE DU MIN UN PÔLE DE RÉFÉRENCE ALIMENTAIRE, UN OUTIL DE RELOCALISATION DE L'ALIMENTATION, ET UN ACTEUR CLÉ DE SOUTIEN À LA GASTRONOMIE BORDELAISE ET RÉGIONALE

Objectif de l'action

Faire du MIN de Bordeaux Brienne un outil de relocalisation de l'alimentation et un acteur clé de soutien à la gastronomie bordelaise et régionale

Indicateurs de suivi

En cours de définition

Directions pilotes

Bordeaux Métropole- Direction du développement économique

Partenaires

Régie du MIN
EPA Bordeaux Euratlantique
Ville de Bordeaux
Acteurs de la chaîne de valeur du commerce de gros et de l'écosystème agroalimentaire
Territoires voisins

Budget

En cours de définition

Calendrier

2022 : cadrage des opérations immobilières (faisabilité et scénario de montage)

2023 : lancement d'une consultation opérateurs pour le projet de « ceinture bâtie » et création du pavillon « Gastronomie par la Régie du MIN

Depuis 1963, le Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne, plus communément appelé le MIN, assure les fonctions d'**approvisionnement et de vente de produits alimentaires et non alimentaires aux professionnels**, pour le territoire métropolitain et au-delà. Avec l'objectif de répondre aux enjeux de croissance et de maintien de la compétitivité du MIN de Brienne, un projet de développement du site bordelais a émergé. Il se traduit principalement par la conception d'un programme économique qui permettra de positionner le MIN en tant que **pôle alimentaire de référence**, et l'élaboration d'une opération immobilière appelée « ceinture bâtie », avec la création de surfaces en frange des bâtiments actuels.

En cohérence avec le programme « Brienne 2025-2030 », 4 objectifs stratégiques sont formulés :

- Renforcer le cœur économique du marché de gros : accroître sa compétitivité en développant la gamme de produits,
- Intégrer le MIN dans son environnement urbain et son quartier,
- L'enrichir d'un écosystème autour de la filière « du marché au pôle agro-alimentaire »,
- En faire un démonstrateur, site d'innovation et d'expérimentation en faveur des transitions.

Au regard des enjeux de résilience agricole et alimentaire du territoire, l'équipe projet de la SRAA souhaite inclure dans le projet de développement du MIN une volonté forte de s'engager dans la relocalisation du système alimentaire métropolitain, notamment en s'appuyant sur le rôle du MIN en tant que plateforme de distribution et de mise en relations des acteurs (producteurs/fournisseurs > grossistes < commerçants/restaurateurs notamment).

L'équipe projet SRAA prendra notamment part aux échanges concernant le futur pavillon « gastronomie » du MIN, qui vise notamment à **promouvoir les produits locaux**.

En particulier, BM accompagnera les initiatives favorisant l'accès direct au MIN pour les producteurs, à des conditions rémunératrices et sécurisées (par une contractualisation commerciale notamment). Dans cet objectif, elle confirme sa participation à **Loc'Halle Bio**. Cette SCIC (structure coopérative d'intérêt collectif) créée en 2013 avec l'appui de Bordeaux Métropole réunit la Métropole et d'autres partenaires agricoles, des producteurs de fruits et légumes bio situés à moins de 150 km de Bordeaux, et des magasins, comme le groupement d'achats girondin Biocoop. Son objectif est d'aider les producteurs bio à accéder en direct aux usagers locaux du MIN, et à ces même usagers (magasins et restaurateurs) à pouvoir acheter en direct sur le MIN des produits bio aux producteurs.



B6 : DÉVELOPPER UN/DES OUTILS DE TRANSFORMATION MUTUALISÉ(S) OU RENFORCER LES OUTILS EXISTANTS DU TERRITOIRE

Objectif de l'action

Répondre aux besoins de la restauration collective (SIVU, restaurants scolaires, restaurants des agents) et créer un outil intermédiaire permettant aux producteurs et opérateurs locaux de fournir la restauration collective.

Indicateurs de suivi

A définir en fonction des résultats de l'étude de besoins

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA- DAT

Partenaires

Communes
SIVU et cuisines centrales
INTERBIO/ MBSO
Chambre d'agriculture 33 et producteurs
Autres EPCI de Gironde
(CHU, Département, Région, CROUS, entreprises)

Budget

30k€ en 2023 pour l'étude de besoins

Calendrier

Finalisation étude décembre 2022
Conception : 2023

Avec plus de 65 000 repas servis chaque jour sur le territoire, la restauration collective est un acteur clé et structurant du système alimentaire local. Toutefois, toutes les cuisines du territoire n'ont pas la capacité de transformer des fruits et légumes, souvent par manque d'équipements. Ceci représente un réel frein à l'approvisionnement en produits frais par les producteurs et opérateurs locaux pour la restauration collective.

Ceci représente un réel frein à l'approvisionnement en produits frais par les producteurs et opérateurs locaux pour la restauration collective. Suite aux étapes de concertation pour la construction de la SRAA, un besoin d'**intermédiaire entre les producteurs et opérateurs locaux** est ressorti ; le projet de **développer un outil de transformation mutualisé** est apparu comme la réponse adaptée. Cet outil devra inclure au minimum une légumerie et une conserverie, et devra répondre prioritairement aux besoins de la restauration collective de Bordeaux Métropole. La possibilité d'ouvrir l'outil de transformation aux opérateurs économiques locaux sera également étudiée. Cet outil sera également un support facilitant la logistique alimentaire locale et assurera une simplification des flux alimentaires entre producteurs, opérateurs locaux, et la restauration collective. La Métropole souhaite s'impliquer en tant que partie prenante de cet outil en en faisant un futur enjeu métropolitain en cohérence avec les orientations des projets en cours.

Une attention particulière sera apportée pour assurer un prix rémunérateur aux producteurs sans augmenter le prix du repas en restauration collective et assurer une répartition de la valeur sur l'ensemble des maillons de la chaîne.

Afin d'assurer la construction d'un outil cohérent répondant aux besoins du territoire, un groupe projet technique incluant les différents partenaires de l'action est créé. Il aura en charge de définir le calendrier de réalisation, les objectifs de l'outil, et assurera le suivi de la mise en œuvre de l'outil.

Pour définir le type d'outils, sa forme juridique, ainsi que sa gouvernance, une **étude de besoins et d'avant-projet** sera lancée pour :

- Identifier les besoins en volumes de légumes, la nature des produits et les types de transformation voulues ainsi que le type de restauration collective à fournir (dans un premier temps, SIVU, restaurants scolaire, restaurants de agents de Bordeaux Métropole)
- Etudier 2 scénarii : un seul outil sur la métropole (scénario 1) et plusieurs outils répartis sur le territoire métropolitain ou girondin (existants ou non) (scénario 2)
- Etudier les approvisionnements possibles en privilégiant les producteurs métropolitains et la logistique d'approvisionnement ainsi que la redistribution des produits transformés dans les cuisines du territoire (temps de trajet, transport vert, etc.)
- Etudier la meilleure méthode pour assurer un prix rémunérateur à chacun des maillons
- Etudier la forme juridique adéquate de l'outil et la gouvernance de l'outil
- Identifier le coût global d'un tel outil et son échelle
- Identifier le meilleur modèle économique permettant un produit fini accessible pour les acheteurs et rémunérateur pour les filières

Les résultats de cette étude permettront de lancer les étapes de conception de l'outil de transformation. Dans le cadre des contrats de coopération avec les EPCIs de Gironde, la possibilité de collaboration avec d'autres territoires de Gironde ayant identifié un besoin en outil de transformation sera étudiée.

Forte



B7 : DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX AGRICULTEURS AUX MARCHÉS DE PLEIN VENT ET AUTRES MODES DE COMMERCIALISATION DE CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ

Objectif de l'action

Faciliter le développement de la commercialisation des produits alimentaires en circuits de proximité

Diversifier les canaux de distribution en circuits de proximité

Indicateurs de suivi

Nombre d'agriculteurs commercialisant en circuits-courts et la part de leur production concernée sur Bordeaux Métropole

Part des producteurs sur les marchés de plein vent

Nombre de points de vente de produits locaux sur le territoire

Directions pilotes

Bordeaux Métropole- Equipe SRAA- DN

Partenaires

Communes
Producteurs et leurs représentants

Budget

Fonds d'initiatives (*Action B1*)

Calendrier 2023-2030

Pour accompagner le développement de différents modes de commercialisation en circuits-courts, plusieurs sous-actions ont été sélectionnées :

- **Soutenir le développement des modes de commercialisation en circuits courts et de proximité** auprès des agriculteurs par le soutien aux communes via le RI Nature Agriculture
- **Soutenir les démarches de vente directe à la ferme** (aides à l'investissement, actions de communication, signalétique) via le FILA (action B1)
- **Renforcer la place des exploitants métropolitains sur les marchés** ordinaires, fermiers et de producteurs, en partenariat avec les communes
- **Faciliter les initiatives de commercialisation en circuits-courts** par la mise à disposition de locaux
- Soutenir et développer les réseaux d'AMAP, supermarchés coopératifs, réseau de producteurs type "drive fermiers" via le **Fonds d'Initiative pour la commercialisation en circuits-courts et de proximité**
- Développer les **échanges entre producteurs et grandes et moyennes surfaces** sur la base des principes du commerce équitable : prix basé sur les coûts de production, contractualisation pluriannuelle, etc.

Ces sous-actions devront être mises en lien avec les actions du Règlement d'Intervention Agriculture (action A1) et du Fonds d'Initiatives pour la transformation et la commercialisation en circuits courts et de proximité des produits locaux (action B1).



B8 : CRÉER UNE MARQUE DE TERRITOIRE POUR IDENTIFIER ET VALORISER LES LIEUX DE VENTE ET LES RESTAURANTS DE BORDEAUX MÉTROPOLE UTILISATEURS DE PRODUITS LOCAUX, DE QUALITÉ ET NOTAMMENT BIO

Objectif de l'action

Valoriser les commerces, les métiers de l'hôtellerie, cafés et restauration de Bordeaux Métropole qui commercialisent des produits locaux et de qualité

Indicateurs de suivi

En cours de définition

Directions pilotes

Bordeaux Métropole (portage direction à finaliser)
Portage à définir

Partenaires

Office du Tourisme
Communes
Acteurs de la distribution
Office du Tourisme

Budget

En cours de définition

Calendrier

2023 – 2030

Dans le cadre du Plan climat Air Territorial, et la feuille de route tourisme, Bordeaux Métropole en partenariat avec l'**Office de Tourisme** accompagne les acteurs du tourisme vers le développement et la promotion de nouveaux points de vente plus responsables et notamment des circuits courts auprès de l'hôtellerie, la restauration, et les cafés. Les restaurateurs et traiteurs seront ainsi invités à adapter leur offre vers plus de produits sains, de saison, locaux et végétaux. Cela passera également par l'accroissement de produits locaux proposés à la boutique de l'Office de Tourisme.

Afin de promouvoir, **valoriser et développer une économie de proximité en faveur d'une alimentation locale et de qualité**, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place une marque de territoire. Le projet d'une marque de territoire fait écho à de nombreuses feuilles de route métropolitaine (Feuille de route Tourisme, Projet de mandature des transitions, Economie de proximité,).

Dans un souci d'efficacité des moyens mis en œuvre, et pour assurer une visibilité du territoire auprès des consommateurs, Bordeaux Métropole souhaite étudier la faisabilité, et la pertinence d'une marque de territoire valorisant les commerces, les métiers de l'hôtellerie, cafés et restauration s'inscrivant dans une démarche de transition, et notamment à travers la valorisation des produits locaux, de qualité (notamment bio) dans leur offre de restauration.





C1 – ACCOMPAGNER LA RÉÉCRITURE DES MARCHÉS PUBLICS DE LA MÉTROPOLE POUR PERMETTRE L'ACCESSIBILITÉ DES PRODUCTEURS ET OPÉRATEURS LOCAUX AUX MARCHÉS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

Objectifs de l'action

Faire évoluer les approvisionnements de la restauration collective vers des produits durables et de qualité dans les instances pilotées par la Métropole.

Être en soutien des collectivités membres de la Métropole sur cette thématique

Indicateurs de suivi

Nombre de communes accompagnées/sensibilisées

Nombre d'opérateurs économiques fournissant la restauration collective

Directions pilotes

Bordeaux Métropole - Equipe projet SRAA - DAT

Bordeaux Métropole - Direction des restaurants

Bordeaux Métropole – Direction de la Commande Publique

La restauration collective représente 9,4 millions de repas par an sur Bordeaux Métropole et s'adresse à la quasi-totalité de la population (public scolaire, professionnels, élus, etc.). Elle représente un levier économique majeur au développement d'une alimentation de qualité et locale sur le territoire. Les communes en tant qu'acteur de proximité assurent le fonctionnement de la restauration collective scolaire, et médico-social public pour leurs services. Bordeaux Métropole assure le fonctionnement des restaurants à destination de ses salariés ainsi que la coordination d'un groupement d'achat alimentaire pour le compte de ses 16 adhérents.

Dans un souci d'**exemplarité et d'impact territorial**, les acteurs publics tendent à assurer l'accessibilité des producteurs et des opérateurs locaux aux marchés de la restauration collective. De plus, la réglementation française, par la loi « EGAlim », impose d'introduire **50% de produits de qualité et / ou durables** dont au moins 20% de produits bios (valeur achat HT) dans les services de restauration collective.

Cette réglementation oblige les professionnels de la restauration collective à s'interroger sur leurs approvisionnements et Bordeaux Métropole s'engage à les accompagner dans l'atteinte de ces objectifs.

Afin d'augmenter la part de produits durables et / ou de qualité, la première étape est le sourçage de l'offre existante localement pour travailler sur l'amélioration des pratiques en matière d'achat. **(C1)**.

Dans un second temps, il convient d'accompagner les restaurants collectifs dans leurs choix et méthodes d'approvisionnement.

Les fonctionnements diffèrent selon le mode de gestion de la restauration collective. Dans le cas, où le service public a externalisé la gestion de son service à un prestataire externe (restauration concédée/assistance technique), il convient d'accompagner l'acheteur public dans l'écriture de son marché avec ce prestataire pour s'assurer du respect des objectifs EGAlim et le suivi de l'exécution du marché en lien avec des objectifs vertueux.

Dans le cas d'une gestion directe, les services de restauration adhérents ou non à l'ADARCE sont confrontés à l'adaptabilité de leurs marchés au contexte réglementaire (règles de la Commande Publique).

Bordeaux Métropole va s'entourer de partenaires experts de ces questions afin d'**accompagner les acteurs de la restauration collective locaux dans la réécriture de leurs marchés publics** concernant leurs approvisionnements. Ainsi, différentes formations, adaptées aux spécificités du territoire et à la diversité des acteurs locaux, seront organisées entre 2023 et 2025.

Sur le territoire métropolitain, d'autres acteurs publics et privés sont concernés par le respect de la loi EGAlim et les questionnements d'approvisionnement. Bordeaux Métropole souhaite également pouvoir accompagner les autres acteurs du territoire pour renforcer le système agricole et alimentaire local. Parmi ces acteurs on retrouve les collèges, lycées, les établissements médico-sociaux...

Budget

15k€/an

Partenaires

Communes, SIVU et cuisines centrales

Groupement ADARCE

INTERBIO,

3AR

Chambre d'agriculture 33, groupements de producteurs et transformateurs

Calendrier

Action en cours depuis 2020 et renforcée dans le cadre de la SRAA (2023/2030)

L'ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) est un groupement d'achat, coordonné par Bordeaux Métropole, à destination des communes qui adhèrent pour tout ou partie de leurs achats alimentaires. A ce jour, le groupement d'achat est composé d'une quinzaine de collectivités de la Métropole et alentours. Un travail spécifique sera réalisé avec le groupement ADARCE afin de **l'adapter à la demande croissante des communes du territoire de relocaliser leurs approvisionnements.**



C2 – VALORISER LES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE ET DES TERRITOIRES VOISINS POUR FACILITER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL ET DE QUALITÉ DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Objectifs de l'action

Approvisionner la restauration collective à 70% en produits locaux, sains et de qualité
Créer des collaborations avec les territoires voisins

Indicateurs de suivi

Quantité de produits locaux et de qualité au sein des restaurants collectifs de Bordeaux Métropole
Nombre de cuisines collectives ayant travaillé avec des opérateurs locaux

Directions pilotes

Bordeaux Métropole- Equipe SRAA- DAT

Partenaires

Interbio, Chambre d'agriculture, Civam
Cuisines centrales privées et publiques
Territoires voisins (Nouvelle-Aquitaine)

Budget

20 k€/an (à partir de 2024)

Calendrier

Action en cours depuis 2020 et renforcée dans le cadre de la SRAA (2023/2030)

Bordeaux Métropole a affiché des ambitions fortes, en souhaitant **approvisionner la restauration collective à 70% en produits régionaux, sains et de qualité**.

Pour augmenter la part de produits locaux et de qualité dans les approvisionnements de la restauration collective, il faut connaître les produits pouvant être fournis localement.

Avant de modifier les marchés publics pour faciliter l'achat de ces produits locaux (C2), des études doivent ainsi être réalisées afin d'identifier les filières locales et d'obtenir des détails sur les productions (nature des produits, volume, localisation, etc.). Des travaux sont déjà engagés en ce sens et doivent être développés ou approfondis.

En menant ce travail, Bordeaux Métropole souhaite :

- **Faciliter l'identification des productions locales** (agricoles et artisanales) par les acheteurs de la restauration collective (création d'outils de gestion et de valorisation des opérateurs locaux, etc.) ;
- **Mettre en relation acheteurs, cuisiniers et producteurs**, notamment par l'organisation de rencontres, pour renforcer l'articulation et l'organisation entre ces différents professionnels ;
- **Poursuivre le travail de structuration des filières alimentaires locales et durables** identifiées par le levier de la restauration collective ;
- **Etudier la faisabilité d'un ou des outils de transformation** à destination de la restauration collective prioritairement (légumerie, conserverie) pour répondre aux besoins des restaurants (B6)
- **Concrétiser les coopérations avec les territoires voisins** pour tendre vers un approvisionnement local, de qualité pour la restauration collective de Bordeaux Métropole et soutenir les filières girondines (Z5).

Bordeaux Métropole souhaite intégrer dans cette démarche toute la restauration collective du territoire (restaurants scolaires, structures médico-sociales, restauration administrative et d'entreprise, crèches, société de restauration collective, etc)



C3 – FORMER LES PROFESSIONNELS À UNE ALIMENTATION LOCALE, DE QUALITÉ, NOTAMMENT BIO, VÉGÉTALE ET ÉQUITABLE EN RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

Objectif de l'action

Former les professionnels de la restauration collective aux pratiques alimentaires durables

Indicateurs de suivi

Nombre de communes accompagnées
Nombre de personnes formées
Nombre de formations proposées

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA - DAT

Partenaires

Communes
SIVU et cuisines centrales
Groupement ADARCE
INTERBIO, 3AR, Chambre d'agriculture 33
Groupements de producteurs et transformateurs
Autres acteurs agricoles

Budget

15 k€/an

Calendrier

Action en cours depuis 2020 et renforcée dans le cadre de la SRAA (2023/2030)

Le changement de pratique en restauration collective doit s'accompagner de formations et actions de professionnalisation, d'autant plus pour avoir un impact territorial dans les approvisionnements. .

Aussi, il s'agira d'accompagner les pratiques alimentaires des convives vers des habitudes plus durables. Toutefois, pour **végétaliser les menus, cuisiner des produits animaux de qualité et des produits frais et de saison**, il est d'abord nécessaire d'accompagner les professionnels de la restauration collective au changement de pratiques.

En effet, de nombreux freins (manque des connaissances des bienfaits nutritionnels des végétaux, besoin de compétences en cuisines adaptées au végétal, blocage culturel, etc) limitent l'évolution des pratiques alimentaires en restauration collective.

Les thèmes de formation envisageables sont nombreux : connaître les protéines végétales et leurs enjeux, savoir les cuisiner, comprendre les enjeux des filières alimentaires durables, obtenir des astuces pour cuisiner des produits de saison, associer le végétal et l'alimentation de viande locale et de qualité, valoriser une alimentation plus végétale auprès des convives par les recettes proposées, lutter contre le gaspillage alimentaire, etc.

Les formations seront à destination préférentiellement de la restauration collective publique communale et métropolitaine, mais Bordeaux Métropole envisage de pouvoir accompagner les acteurs de la restauration privée dans leurs démarches vers une alimentation locale et de qualité.

Afin d'engager les convives dans le choix d'une alimentation plus durable et de qualité, les cuisiniers seront également accompagnés dans la communication auprès des convives sur les produits proposés dans les cantines, une attention sera portée sur la sensibilisation des agents qui accompagnent le temps du repas auprès des convives plus spécifiquement dans le secteur scolaire.

Ces formations seront menées parallèlement aux actions de sensibilisation auprès du public scolaire (**E3**).

Forte



C4 – ACCOMPAGNER LA RESTAURATION COLLECTIVE VERS L'UTILISATION DE CONDITIONNEMENTS RÉUTILISABLES

Objectif de l'action

Accompagner les cuisines centrales dans la transition de leurs contenants alimentaires de cuisson vers des matières réutilisables pour répondre aux objectifs EGAlim

Indicateurs de suivi

Nombre de cuisines centrales ayant été accompagnées pour la transition de leurs conditionnements grâce au programme rescosafe

Directions pilotes

Bordeaux Métropole-Equipe SRAA- DAT

Partenaires

Fondation Université de Bordeaux
Laboratoires de recherche engagés dans le projet Rescosafe
SIVU et cuisines centrales AGORES

Budget

15 k€/an

Calendrier

2023/2025

Les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service en plastique, dans certains services de santé et en restauration scolaire et universitaire, pour les collectivités territoriales de 2 000 habitants et plus seront interdits à partir du 1er janvier 2025 (EGAlim).

Pour répondre à ces enjeux, un projet de recherche, dont l'objectif est de structurer un pôle de recherche sur les sujets sanitaires et environnementaux liés à l'alimentation, a été créé en 2020 : **Rescosafe**.

Impulsé par les besoins des cuisines centrales, avec le SIVU Bordeaux-Mérignac en chef de file, et soutenu par des universités locales (Sciences Po, Université de Bordeaux et le CHU), Rescosafe a pour vocation de produire du contenu scientifique à diffuser localement et à grande échelle.

En soutenant le projet de recherche Rescosafe, Bordeaux Métropole facilite la **connaissance scientifique sur les matériaux destinés au contact des aliments** (matériaux traditionnels dont matériaux métalliques et nouveaux matériaux biosourcés/biodégradables) et les bonnes pratiques de leurs utilisations à travers la participation au financement d'une chaire de recherche interdisciplinaire.

Le financement d'une partie du projet permettra à Bordeaux Métropole d'intégrer l'équipe projet de Rescosafe et de participer à l'orientation des actions lancées pour répondre aux besoins des cuisines centrales métropolitaines.



C5 – ARTICULER LES ACTIONS DES PARTENAIRES DU PLAN DÉCHETS POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET RECYCLER LES DÉCHETS ORGANIQUES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Objectif de l'action

Accompagner les communes dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire et animer le réseau d'acteurs impliqués dans cette thématique.

Limiter les quantités de restes alimentaires dans les OMR des établissements publics.

Indicateurs de suivi

Nombre de communes accompagnées

Taux de réduction du gaspillage alimentaire

Tonnage de déchets organiques des établissements publics recyclé

Directions pilotes

Bordeaux Métropole- Direction Prévention et Gestion des déchets

Partenaires

CCGAD
REGAL Nouvelle-Aquitaine

Budget

Moyens humains

Calendrier

PLPDMA déployé entre 2021 et 2026

Bordeaux Métropole porte entre 2021 et 2026 le **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, dont l'objectif est de réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030 (DMA).

A travers les actions de l'axe du PLPDMA «lutter contre le gaspillage alimentaire», Bordeaux Métropole **s'engage à lutter contre le gaspillage alimentaire auprès du grand public, des établissements scolaires et des restaurateurs et des professionnels des métiers de bouche**. Il s'agira de poursuivre particulièrement les actions d'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage de leurs restes alimentaires :

- **Poursuivre les engagements d'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire et animer le réseau d'acteurs de la lutte du gaspillage en milieu scolaire**

Par ses précédents programmes de prévention, Bordeaux Métropole a accompagné les communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire grâce à des sensibilisations menées directement dans les établissements. De plus, en 2017 a été créé le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD) qui permet d'animer un réseau d'acteurs sur la thématique de l'alimentation, impliquant un travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, le réseau REGAL Nouvelle-Aquitaine est un réseau d'acteurs pour éviter le gaspillage alimentaire en Nouvelle-Aquitaine, créé et animé par le CREPAQ. C'est un acteur clé qui doit être sollicité pour porter et diffuser les messages de prévention des restes alimentaires. Bordeaux Métropole souhaite poursuivre son engagement et pérenniser un réseau d'acteurs luttant contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, des journées techniques seront organisées pour former les communes à cette thématique et créer des espaces d'échange de pratiques entre agents communaux.

- **Créer et animer un groupement de commandes des restes alimentaires pour les acteurs publics de la Métropole**

De plus, afin de limiter les quantités de restes alimentaires jetés avec les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de la restauration collective, Bordeaux Métropole travaille à la mise en œuvre d'un groupement de commande pour la gestion des restes alimentaires issus de l'activité publique (restaurants administratifs, restaurants scolaires, crèches, EHPAD, restaurant du CHU, SIVU Bordeaux-Mérignac, Marché d'Intérêt National...). Les membres de ce groupement sont 12 communes, 5 établissements publics et 7 collèges. Ainsi ce sont 360 points de production qui seront collectés une fois le groupement en place.



D1 – FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ÉTUDIANTE

Objectif de l'action

Lutter contre la précarité alimentaire des jeunes.

Indicateurs de suivi

Nombre total de bénéficiaires des initiatives

Directions pilotes

Bordeaux Métropole - Equipe

SRAA- DAT

Bordeaux Métropole – Direction de l'Enseignement supérieur et rayonnement

Partenaires

Université de Bordeaux

CREPAQ

Crous

Budget

50 k€

Calendrier

2024-2030

Les jeunes de moins de 25 ans en parcours d'insertion ont des revenus modestes, et ceux qui sont hors des circuits de formation ou de l'emploi ne peuvent bénéficier de revenus minimums, dont le Revenu de Solidarité Active. La crise sanitaire liée au COVID 19 a fragilisé ce public dans leurs parcours d'insertion professionnelle et parfois dans leurs relations familiales et sociales. En parallèle, la crise sanitaire de la COVID-19 et les confinements successifs ont accentué la **précarité des étudiants** et leur capacité à se nourrir de façon suffisante, saine et durable. De nombreuses initiatives facilitant l'accès à une alimentation de qualité des jeunes et permettant de lutter contre la précarité alimentaire étudiante se développent sur le territoire.

Bordeaux Métropole souhaite s'engager dans la lutte contre la précarité alimentaire des jeunes en travaillant avec les restaurants universitaires pour un **approvisionnement local et / ou biologique** et via un **soutien technique et financier** aux initiatives locales.

Cette action directe dans ce projet est complétée par un appui aux initiatives du territoire à travers l'appel à projet commune du **Fonds d'aide aux Jeunes et de l'enseignement supérieur à destination des étudiants les plus précaires** géré par la direction de l'Enseignement supérieur et rayonnement dont un des volets est l'accès à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire.



D2 – ANIMER UN RÉSEAU D'ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION Saine, DURABLE ET DE QUALITÉ

Objectif de l'action

Favoriser la coordination et la mise en réseau à l'échelle métropolitaine de l'ensemble des acteurs agissant en faveur de la solidarité alimentaire

Indicateurs de suivi

Nombre d'acteurs de l'aide alimentaire impliqués dans le CCGAD

Nombre de projets autour de la solidarité alimentaire s'intégrant dans la SRAA

Directions pilotes

Bordeaux Métropole - Equipe projet SRAA - DAT

Partenaires

Membres du CCGAD
Communes de Bordeaux Métropole
Conseil Départemental de Gironde
Acteurs de l'aide alimentaire
MIN

Budget

Moyens humains

Calendrier

2023-2030

Bordeaux Métropole a réalisé une étude pour définir le besoin des acteurs de l'aide alimentaire sur la métropole. Un premier état des lieux souligne l'importance de la structuration de la solidarité alimentaire à l'échelle locale. La solidarité alimentaire englobe l'ensemble des structures participant à la lutte contre la précarité alimentaire. En partenariat avec l'ensemble des réseaux locaux (communaux, et départemental) existants, Bordeaux Métropole se positionne en facilitateur et coordinateur des acteurs de la solidarité alimentaire à son échelle.

Coordinateur entre acteurs de l'aide alimentaire et système alimentaire local

Grâce au Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD), Bordeaux Métropole œuvre à renforcer les coopérations entre acteurs du système alimentaire local (MIN, producteurs, acteurs de la logistique, etc.) et les acteurs de la solidarité alimentaire. A travers ces nouvelles synergies entre acteurs locaux, Bordeaux Métropole souhaite développer des nouvelles formes de solidarité alimentaire sur son territoire, plus efficaces, plus durables et résilientes pour répondre à la diversité des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Facilitateur dans la mise en réseau locale des acteurs de la solidarité alimentaire

Bordeaux Métropole s'appuie préférentiellement sur les communes et leurs CCAS pour assurer le relai entre les attentes des bénéficiaires et la stratégie métropolitaine. Dans le cadre de ses travaux avec les communes, Bordeaux Métropole se place comme courroie de distribution entre communes et département pour favoriser le dialogue entre les échelles et renforcer l'efficacité du système solidaire local.

Garant de la représentation des acteurs de la solidarité alimentaire au sein du système alimentaire local

Bordeaux Métropole s'appuie sur des outils comme le site du CCGAD pour informer et sensibiliser les acteurs agricoles et alimentaires aux enjeux de la solidarité alimentaire, développer la mise en réseau et améliorer leur représentation au sein du système agricole et alimentaire.

Le futur observatoire agricole et alimentaire de la métropole est également une occasion intéressante d'étudier la précarité alimentaire sur le territoire pour permettre une optimisation des aides publiques et des dispositifs locaux.



D3 – ACCOMPAGNER LA VALORISATION DES SURPLUS ALIMENTAIRES AUPRÈS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Objectif de l'action

Valoriser les invendus propres à la consommation humaine auprès des associations de solidarités alimentaires et / ou des consommateurs

Indicateurs de suivi

Nombre d'acteurs engagés dans la démarche

Tonnage de denrées alimentaires sauvées du gaspillage alimentaire

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA- DAT

Partenaires

Structures concernées par le don (Cuisines centrales, commerçants, industries agro-alimentaires)

Associations d'aide alimentaire, de transport des denrées et de lutte contre le gaspillage alimentaire

Budget

Accompagnement initiatives (*action D4*)

Frigo anti gaspi – Direction des déchets : 20k€

Calendrier

2023-2030

Plus de 4 millions de français ont aujourd'hui recours à l'aide alimentaire, dispensée sur l'ensemble du territoire par des associations et des institutions. Cette situation a été aggravée par la crise liée au Covid-19. Un levier essentiel de la lutte contre la précarité alimentaire est le **don de denrées alimentaires aux plus démunis**, qui leur permet un accès à une alimentaire saine et en quantité suffisante. En 2016, la « Loi Garot » a introduit l'obligation pour les commerces de détail alimentaires d'une surface de plus de 400m² de proposer à une ou plusieurs associations d'aide alimentaire habilitées de conclure une convention pour leur donner les invendus propres à la consommation humaine. Cette obligation a été étendue aux opérateurs de la restauration collective (préparant plus de 3000 repas/jour), aux industries agroalimentaires et aux opérateurs de commerce de gros (>50M€ de chiffre d'affaires annuel) par l'ordonnance n°2019-1069 du 21 octobre 2019 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Bordeaux Métropole souhaite accompagner ces structures dans cette démarche en les mettant en relation avec les associations d'aide alimentaire du territoire et en organisant des ateliers sur les dispositifs pouvant être utilisés pour valoriser leurs invendus alimentaires (paniers et frigos anti-gaspi, conventions avec les associations, etc.).

Plusieurs pistes de sous-actions peuvent être engagées pour :

- **Favoriser l'expérimentation locale de solutions de lutte contre le gaspillage et de structuration des circuits de dons**, notamment en mobilisant des acteurs locaux identifiés pour leur rôle (effectif et potentiel) dans la crise : SOLAAL (Solidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires) sur la question du don agricole, le Chaînon Manquant, Phenix, les Coursiers bordelais et l'Atelier Remuménage sur la logistique de récupération et de transport des denrées, le Bocal Local dans la lutte contre le gaspillage en restauration collective, exemple de Charles Perrens avec les cantines scolaires, etc. Dans le cadre des contrats de co-développement, Bordeaux Métropole peut également accompagner techniquement et financièrement les communes souhaitant expérimenter cette thématique via le règlement d'intervention alimentaire (**D4**).
- **Mener un travail de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire** et communiquer sur les possibles recours aux circuits de dons alimentaires et agricoles pour lever les différentes barrières identifiées (psychologiques, etc.) et automatiser le recours à ces circuits.
- **Animer une coordination entre les structures concernées par le don et les associations d'aide alimentaire** en partageant des informations sur les capacités de don, de collecte et de distribution des denrées. Un outil de coordination proposé est une plateforme d'information qui soit repérée par les structures concernées et capable de centraliser l'information au moyen de fiches techniques par types d'acteurs, regroupant les données clés liées au don et aux dispositifs anti-gaspillage.
- **Mettre en œuvre des protocoles de crise**, en investissant par exemple les Plans Communaux de Sauvegarde via des volets aide alimentaire et transformation alimentaire.



D4 –CONSOLIDER ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE VERS UN ACCÈS À DES PRODUITS FRAIS ET DE QUALITÉ POUR TOUS

Objectif de l'action

Accompagner financièrement les initiatives en faveur de la solidarité alimentaire

Indicateurs de suivi

Nombre d'appels à projets proposés et budgets associés
Nombre d'initiatives financées

Directions pilotes

Bordeaux Métropole - Equipe projet SRAA - DAT

Partenaires

Membres du CCGAD
Communes de Bordeaux Métropole
Département de la Gironde
Acteurs de l'aide alimentaire
MIN

Budget

Accompagnement initiatives : 300 k€/an
Direction ESS : 150 k€

Calendrier

2023-20230

Depuis la pandémie de covid-19, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire n'a cessé d'augmenter en Gironde. De nombreuses initiatives, réseaux et structures s'emparent de ce sujet sur le territoire métropolitain. Bordeaux Métropole souhaite consolider et accompagner les initiatives de solidarité alimentaire du territoire à travers un accompagnement financier. L'étude des besoins des acteurs de l'aide alimentaire a fait ressortir une nécessité d'accompagnement des acteurs pour développer un accès à des produits de qualité. Bordeaux Métropole se place donc comme coordinateur et financeur des initiatives de solidarité alimentaire favorisant l'approvisionnement en produits frais et de qualité pour tous.

▪ Soutien financier aux initiatives du territoire

Bordeaux Métropole souhaite accompagner financièrement des acteurs du territoire dans leurs initiatives en faveur de la solidarité alimentaire.

A travers l'écriture d'un règlement d'intervention alimentation, Bordeaux Métropole définit les critères d'éligibilité des structures pour assurer la cohérence avec l'ensemble de la stratégie de résilience agricole et alimentaire.

Dans une optique de renforcement des moyens financiers pour ces projets, Bordeaux Métropole étudie la possibilité de s'associer à des partenaires publics et/ou privés dans l'accompagnement financier aux initiatives du territoire.

Le Règlement d'intervention alimentation permettra de définir également l'appui technique et financier de Bordeaux Métropole à destination des communes, ce qui viendra alimenter les contrats de co-développement.

▪ Améliorer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité au sein de l'aide alimentaire

Bordeaux Métropole concentre son action au développement d'initiatives de logistique alimentaire et de l'approvisionnement de produits frais et de qualité à destination des bénéficiaires de l'aide alimentaire, et plus particulièrement auprès des épiceries sociales et solidaires communales. Il s'agira d'améliorer la coordination entre les acteurs de la solidarité alimentaire et les acteurs du système alimentaire local, impliqués dans la logistique et l'approvisionnement local (MIN, producteurs locaux, acteurs de la logistique, magasins,...).

▪ Conditionner les aides de la métropole aux associations de l'aide alimentaire à la prise en compte des objectifs de la SRAA

Depuis de nombreuses années, Bordeaux Métropole accompagne financièrement les associations de l'aide alimentaire locale. Afin d'assurer la cohérence de sa politique métropolitaine, ce soutien sera poursuivi et un suivi technique et une orientation des aides auprès de ces associations est prévu pour les mettre en cohérence avec la SRAA.



D5 - RENFORCER L'APPUI À LA CRÉATION ET L'ANIMATION DES JARDINS COLLECTIFS

Objectifs de l'action

Accompagner les acteurs du territoire vers davantage d'auto-production.

Indicateurs de suivi

Nombre d'habitants engagés dans un jardin collectif
Nombre de jardins collectifs créés
Nombre de jardins collectifs existants soutenus

Directions pilotes

Bordeaux Métropole- Direction stratégie et MOA du patrimoine naturel

Partenaires

Communes de Bordeaux Métropole
Saluterre, Possibilistes, Bocal Local

Budget

Budget Patrimoine végétal et biodiversité :
Plan de communication 50k €
AAP / AMI de 150 k€/an (2023-2025)

Calendrier

Action suivie dans le temps :
marché de 4 ans, démarré en 2022

Espaces de production vivrière et lieux de convivialité, les jardins collectifs peuvent prendre des formes variées (jardins partagés, jardins pédagogiques, jardins thérapeutiques, jardins familiaux par exemple). Trois partenaires œuvrent avec la Métropole pour la **création de nouveaux jardins collectifs** et à **l'animation de jardins existants**. Ils accompagnent les acteurs (habitants, villes, bailleurs sociaux) dans les différentes étapes de la création et de la vie de leur jardin. La Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire soutient le développement de ces jardins collectifs, afin de répondre à toutes les demandes des métropolitains.

Bordeaux Métropole a co-écrit avec les acteurs du territoire une Charte des jardins partagés pour que chacun s'engage à œuvrer de manière cohérente et solidaire dans le jardinage. Le jardinage au naturel, la gouvernance du jardin, la production alimentaire, le lien social et les ateliers de cuisine sont les principaux axes dans lesquels les prestataires s'investissent auprès des jardiniers.

L'objectif des accompagnements est de **pérenniser et rendre autonome les jardins collectifs**. Cela peut nécessiter des accompagnements de fonds ou des interventions plus ponctuelles selon les besoins identifiés. Il s'agit aussi de permettre à de nouveaux jardiniers de se fédérer en collectifs ou associations et créer leur propre jardin.

La mise en œuvre de cette action devrait permettre d'accompagner à l'échelle de la Métropole en moyenne 20 jardins collectifs par an, en création ou en animation.

Forte



E1- PROMOUVOIR ET VALORISER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE LOCAL ET LE PROJET ALIMENTAIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Objectif de l'action

Animer le site du CCGAD pour offrir de la visibilité aux initiatives et aux acteurs du territoire.

Indicateurs de suivi

Nombre d'actualités postées sur le site du CCGAD

Nombre d'acteurs et d'initiatives valorisés sur le site du CCGAD

Nombre de visiteurs sur le site par mois

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA- DAT

Partenaires

Membres du Conseil Consultatif de Gouvernance alimentaire durable (CCGAD)

Producteurs et leurs regroupements

Budget

Plan de communication : 50 k€/an

Calendrier

2023-2030

Le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD) bénéficie d'un site internet depuis 2017. Celui-ci est animé par l'équipe gouvernance alimentaire de Bordeaux Métropole et est à destination des professionnels du territoire métropolitain, des agents communaux et métropolitains ainsi que du grand public. L'objectif du site est de **constituer un outil adapté pour valoriser les initiatives agricoles et alimentaires du territoire** – dont la démarche alimentaire de Bordeaux Métropole - auprès du grand public, mais aussi auprès des professionnels du secteur afin de créer des synergies entre eux.

Pour mieux valoriser le système alimentaire local et le projet alimentaire de Bordeaux Métropole, des travaux seront menés entre 2023 et 2030 :

- Développer des outils pour **valoriser le métier agricole (Action E2), sensibiliser le public scolaire, et le grand public** à une alimentation saine et durable (*Action E3 et E4*) ;
- Intégrer les initiatives en lien avec l'alimentation mises en œuvre sur le territoire à **l'outil « L'Essaimeur »** pour les présenter aux visiteurs du site et faciliter la connaissance du grand public des divers dispositifs en lien avec l'alimentation durable qui leur sont proposés par les acteurs locaux ;

Mettre à jour régulièrement un **annuaire des membres du CCGAD** afin de faciliter/animer l'expression des acteurs membres du CCGAD et pour leur donner des capacités d'interagir en dehors des rencontres physiques pour maintenir la dynamique existante

Pour promouvoir le projet alimentaire territorial de Bordeaux Métropole, Bordeaux Métropole renforce la communication autour de son action cela passe par :

- **Mise en valeur et communication sur la Stratégie de résilience agricole et alimentaire**

Afin de rendre lisible et accessible pour tou.te.s les habitant.e.s la stratégie agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole, des outils de communication et de sensibilisation (reportages vidéos, flyers, rapports simplifiés, etc.) seront créés, avec une identité graphique propre. Ils permettront de valoriser les engagements de Bordeaux Métropole et de tous les acteurs du système alimentaire local pour améliorer la résilience agricole et alimentaire de leur territoire.

- **Création d'une campagne de communication grand public**

Une campagne de communication annuelle sera déployée à travers les outils de communication de Bordeaux Métropole à destination du grand public (newsletter, journal, réseaux sociaux, panneaux d'affichage du tram). Les actions de communication seront à affiner en fonction des cibles (jeunes, seniors, etc.) et il sera possible de développer des actions de proximité en se déplaçant pour aller au contact du grand public.

- Publier **le diagnostic agricole et alimentaire** du territoire, et adaptés au grand public.



E2- VALORISER LE MÉTIER AGRICOLE À TRAVERS DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DES RENCONTRES FAVORISANT LE LIEN URBAIN-RURAL

Objectif de l'action

Tisser du lien entre producteur et consommateur
Eduquer le grand public sur les questions agricoles

Indicateurs de suivi

Nombre de saisonnier métropolitains dans les exploitations agricoles
Nombre d'initiatives valorisés sur le site de Bordeaux Métropole
Nombres participants aux évènements agricoles

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Equipe SRAA

Partenaires

Structures agricoles
Communes

Budget

50 k€/an

Calendrier

Action à déployer entre 2023 et 2025

La massification des centres urbains et la désertification des zones rurales ont engendré une déconnexion du grand public avec le monde de l'agriculture. Les métiers agricoles sont peu connus et mal valorisés, les notions de production alimentaire sont devenues étrangères à la majorité de la population.

Pour autant la métropole bordelaise compte environ **150 exploitations agricoles** sur son territoire. La **valorisation de ces exploitations** permet à la fois de sensibiliser le grand public à l'agriculture et de rapprocher consommateurs et producteurs.

De nombreux leviers existent pour favoriser ce lien urbain-rural :

- Développer et valoriser la communication autour du **tourisme agricole**, visites de fermes et autres activités proposées sur les fermes, par exemple en créant une rubrique sur le site de Bordeaux Métropole avec le référencement des fermes du territoire et les activités qu'elles proposent
- Etoffer l'évènement des **48h de l'agriculture urbaine** pour inclure tous les producteurs et mobiliser le plus d'habitants possible
- **Sensibiliser la jeunesse à la production agricole alimentaire** en créant du lien entre écoles et producteurs, en développant des potagers dans les écoles, etc.
- Créer un **service civique agricole**
- Continuer le développement des **jardins collectifs**
- Favoriser **l'autoproduction** en proposant des cours de jardinage nourricier avec des professionnels du secteur
- Développer **l'insertion professionnelle** dans les métiers agricoles
- Mettre à jour la **carte Manger Local** qui recense l'offre alimentaire métropolitaine vendue en circuits courts ;
- Développer des outils pour **promouvoir les métiers agricoles ainsi que les agriculteurs du territoire**
- **Améliorer la relation avec les urbains et sensibiliser le grand public au fonctionnement des exploitations** (ex des outils de la charte "Bien Vivre Ensemble" de la Chambre d'agriculture de la Gironde)



E3 – CONSOLIDER ET DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE À UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE ET VALORISER LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE

Objectif de l'action

Sensibiliser le jeune public à l'agriculture et l'alimentation durables, saines et de qualités

Indicateurs de suivi

Nombre d'écoles accompagnées

Nombre de visites de fermes organisées

Nombre d'enfants sensibilisés

Nombre de professionnels scolaires formés

Directions pilotes

Bordeaux Métropole- Equipe SRAA

Bordeaux Métropole – Maison Ecocitoyenne

Partenaires

- Communes et écoles de Bordeaux Métropole
- Éducation nationale
- Agriculteurs
- Acteurs engagés dans la sensibilisation à l'alimentation durable
- IREPS

Budget

Juniors du développement durable : 30 k€/an

Sensibilisation scolaire : 10 k€/an

Calendrier

2023-2030

Bordeaux Métropole anime depuis 2001 le dispositif des **Juniors du Développement Durable** (JDD).

Les objectifs de ce dispositif sont de déployer l'enseignement du développement durable sur le territoire métropolitain, de valoriser les projets en lien avec la thématique pour rendre l'élève médiateur de son savoir et de former les acteurs éducatifs du périscolaire. 5 parcours sont proposés : changement climatique ; biodiversité ; solidarité et cohésion sociale ; bien-être et santé ; et production et consommation responsables. Afin d'intégrer plus spécifiquement les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation au sein des parcours, une mallette pédagogique remplie d'**outils ludiques de sensibilisation à l'alimentation durable** sera mise à disposition des écoles du territoire.

Divers sujets seront traités par ces outils : empreinte carbone des différents types de régimes alimentaires, lien alimentation-santé, équilibre et besoins nutritionnels, goût, métiers agricoles, etc.

Une importance certaine sera donnée aux outils permettant la sensibilisation du public scolaire aux produits durables et / ou de qualité utilisée par les cuisines de leurs restaurations scolaires, afin de faciliter l'acceptation des repas de saison et végétariens proposés. Des **ateliers** se dérouleront dans les écoles pour mettre en pratique ces outils, en partenariat avec des associations locales et le personnel scolaire et périscolaire des écoles. Une réflexion sera lancée pour développer un projet de potagers dans les écoles métropolitaines.

Des **visites pédagogiques dans les fermes de Bordeaux Métropole** et des temps d'échanges entre les enfants et les agriculteurs seront également organisés afin de valoriser les métiers agricoles auprès du jeune public.



E4 – SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À L'ALIMENTATION LOCALE, DURABLE ET DE QUALITÉ

Objectifs de l'action

Accompagner l'évolution des habitudes alimentaires des métropolitain.es vers plus de localité et de durabilité

Indicateurs de suivi

Nombre d'habitant.e.s sensibilisé.e.s
Nombres d'outils de sensibilisation créés
Nombres d'initiatives soutenues et budget associé

Directions pilotes

Bordeaux Métropole- Equipe SRAA- DAT

Partenaires

- Communes de Bordeaux Métropole
- Acteurs engagés dans la sensibilisation du grand public à l'alimentation durable
- Office de Tourisme

Budget

Accompagnement des projets éducatifs : 100 k€/an

Calendrier

2023 - 2030

De nombreux acteurs du territoire (associations, centres sociaux, cantines, écoles, etc.) agissent au quotidien pour sensibiliser les habitant.e.s du territoire à l'alimentation durable. De plus, les 28 communes de Bordeaux Métropole sont à l'origine d'événements variés souvent axés sur l'alimentation. Pour rendre ces initiatives pérennes et accessibles au plus grand nombre, Bordeaux Métropole doit mettre en œuvre des moyens pour les soutenir et les coordonner. Les moyens développés par Bordeaux Métropole pour sensibiliser le grand public à l'alimentation locale, durable et de qualité seront variés :

▪ Intégration de la thématique agriculture et alimentation durables aux événements communaux

Un kit alimentation et agricultures locales sera proposé pour que les communes de Bordeaux Métropole puissent l'utiliser lors d'événements communaux à destination du grand public. Ce kit permettra aux communes d'avoir des clés pour intégrer l'alimentation durable et locale dans le programme de leurs événements : recommandations de films à diffuser, de traiteurs attentifs à l'alimentation bio et locale à contacter, outils pour expliquer l'équilibre nutritionnel, la saisonnalité, le goût..., affiches présentant le diagnostic agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole, carte « Manger Local » etc.

▪ Soutien financier aux initiatives du territoire et aux communes

Bordeaux Métropole dédiera un fonds de subventions aux associations et établissements publics engagés dans la sensibilisation à une alimentation locale, durable, de qualité, notamment bio. Ces financements permettront le renforcement et/ou la création d'actions de sensibilisation à l'alimentation durable et locale sur le territoire.

Bordeaux Métropole souhaite accompagner techniquement et financièrement dans le cadre des contrats de co-développement les communes s'inscrivant dans le même type de démarche. Les modalités de ce type de soutiens seront détaillées dans le cadre du règlement d'intervention alimentation.

▪ Renforcement du Super Défi Alimentation

Bordeaux Métropole a créé en 2021 un outil d'accompagnement au changement de pratiques alimentaires du grand public, appelé le Super Défi Alimentation. L'objectif du défi est d'accompagner les participants vers une alimentation saine et durable à budget équivalent. Il se compose de 12 challenges, traitant de diverses thématiques de l'alimentation (approvisionnement local, saisonnalité, etc.). Le Super Défi Alimentation a permis, lors des 2 premières sessions de mise en œuvre, de former environ 200 personnes à l'alimentation durable. Il sera reconduit et amélioré pour les prochaines années.

Forte



E5- CRÉER DES PARTENARIATS ET ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU MILIEU MÉDICAL ET MÉDICO-SOCIAL DANS UNE DÉMARCHÉ ALIMENTATION-SANTÉ

Objectif de l'action

Faire de la santé des métropolitains un enjeu majeur de la SRAA

Indicateurs de suivi

Nombre de partenaires du CLS participant à la SRAA

Nombre de projets financés et accompagnés par la SRAA avec un lien alimentation-santé

Nombre d'établissements et de services du sanitaire ou du médico-social accompagnés pour leur démarche alimentaire

Directions pilotes

Bordeaux Métropole – Direction Animation des Transitions (Gouvernance alimentaire et Contrat Local de Santé)

Partenaires

Conseil Consultatif de Gouvernance alimentaire durable (CCGAD)

Partenaires du Contrat Local de Santé
ARS

Budget

15 k€/an

Calendrier

2023-2030

Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus. Le risque de développer de nombreuses maladies (cancer, maladies cardio-vasculaires, etc.) peut être réduit en suivant un régime alimentaire adapté aux besoins nutritionnels des consommateurs.

Depuis 2019, Bordeaux Métropole coordonne un **Contrat Local de Santé (CLS)**. Il s'agit d'un outil de coordination des acteurs locaux engagés sur la thématique de la santé, de structuration et de valorisation des initiatives intercommunales et communales. Au travers de son CLS, Bordeaux Métropole souhaite « Promouvoir une alimentation saine et durable » (Axe 2, action 7), notamment en créant des collaborations avec le CCGAD. Pour asseoir cette ambition, Bordeaux Métropole s'engage à devenir signataire du **Plan National Nutrition Santé (PNNS)**.

Dans le cadre de la SRAA, Bordeaux Métropole souhaite développer ses actions autour du lien alimentation-santé par **l'accompagnement des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social vers des démarches alimentaires durables**.

Des sous-actions peuvent être mises en œuvre dans ce sens :

- **Favoriser l'interconnaissance** entre les acteurs en faisant se croiser les réseaux de l'alimentation et de la santé
- **Renforcer l'action des professions libérales sur la promotion de l'alimentation comme déterminant de santé**

De nombreuses actions de prévention à l'alimentation saine et durable sont déjà effectuées par les professionnels, notamment sur la nutrition. Ces derniers sont donc identifiés par Bordeaux Métropole comme partenaires privilégiés et ressources dans la mise en œuvre d'actions sur le lien alimentation-santé, essentiellement dans le cadre de la sensibilisation du grand public, du travail avec les publics précaires, etc. A l'avenir, Bordeaux Métropole souhaite valoriser l'ensemble de ces actions auprès des acteurs du système agricole et alimentaire et des consommateurs du territoire.

▪ **Accompagner les cuisines des structures du sanitaire (CHU) et du médico social (EHPAD, MAS) vers des approvisionnements en produits régionaux, sains et de qualité** ainsi que dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire (*voir Actions de l'axe C*).



E6 – SENSIBILISER LES CONSOMMATEURS ET LES PROFESSIONNELS À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES

Objectif de l'action

Réduire le gaspillage alimentaire de 50% à horizon 2027

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes accompagnés dans le cadre des super défis par an

Directions pilotes

Bordeaux Métropole- Direction Prévention et Gestion des Déchets

Partenaires

- Communes de Bordeaux Métropole
- CREPAQ, les frigos solidaires, autres associations concernées
- Bailleurs, syndicats,...

Budget

Plan stratégique déchets – accompagnement à la valorisation des déchets organiques : 670 k€/an

Calendrier

2022-2026

Le gaspillage alimentaire se définit comme « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée ». En France, il est évalué à 10 millions de tonnes de déchets par an sur toute la filière (production, transformation, distribution, consommation, restauration collective), soit 150kg/hab/an. La seule part du consommateur correspond à 20 à 30 kg de nourriture gaspillée par foyer, qui sont collectés dans les ordures ménagères résiduelles par le service public de gestion des déchets de Bordeaux Métropole. Il est indispensable de lutter contre le gaspillage alimentaire qui crée non seulement des pertes économiques mais qui a un effet néfaste sur notre environnement (déchets, gaz à effet de serre, etc.) et engendre également des problématiques éthiques (800 millions de personnes souffrent de malnutrition dans le monde et avant la crise sanitaire, 5 millions de français avaient recours à l'aide alimentaire).

• Animer les Supers Défis Déchets

Depuis près de 10 ans, Bordeaux Métropole propose des défis à ses habitants sur le thème de la transition écologique. Les familles sont invitées à se challenger sur les sujets de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'alimentation et de la mobilité. Les cibles de ces défis sont a priori des usagers déjà bien engagés dans la transition écologique. A travers cette action, BM souhaite mettre à jour la méthodologie pour accentuer l'aspect « prévention des déchets », notamment pour les défis concernant l'alimentation. L'enjeu repose également sur la communication des résultats des défis auprès du plus grand nombre afin de montrer par l'exemple la possibilité de réduction des déchets au quotidien.

• Déployer des frigos anti-gaspillage

En 2018, les 1er frigos anti-gaspi apparaissent sur le territoire de Bordeaux Métropole. L'objectif de ce système est qu'un usager dépose des aliments qu'il ne pourra pas consommer (excès de quantité, date limite de consommation approchant) afin qu'un autre usager les prenne pour sa propre consommation. Ce type de frigo anti-gaspi peut accueillir des aliments secs, des produits laitiers, des légumes mais pas de viande ni de poisson par sécurité sanitaire, sauf ceux provenant de la restauration collective ou commerciale garantissant un niveau de sécurité sanitaire suffisant. En 2020, 15 frigos anti-gaspi étaient recensés. Aujourd'hui Bordeaux Métropole souhaite poursuivre cette démarche et déployer de nouveaux frigos anti-gaspi sur son territoire.

• Développer le compostage individuel

Faire connaître et déployer le compostage individuel comme solution prioritaire de gestion des biodéchets pour les usagers en habitat pavillonnaire disposant de terrain suffisamment grand sur le territoire de la Métropole (environ 200 m²). La mise en place d'un service de livraison à domicile d'un "kit compostage" permettra de mobiliser plus facilement les usagers.

• Développer le compostage partagé

Faire du compostage partagé la solution de gestion des biodéchets prioritaires sur le périmètre extra-rocade de la Métropole en complétant la mise en place et le suivi de base des sites par le déploiement d'une « régie de compostage » en charge de la gestion opérationnelle des sites (retournement, broyats, évacuation maturat, petit entretien...). La zone intra-rocade présentant des

difficultés d'implantation opérationnelle des sites de compostage sera équipée en sites de compostage partagé en fonction des opportunités qui se présentent (sites volontaires, place disponible...)

- **Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire**

Déployer sur la totalité de la zone intra-rocade des points d'apport volontaire de collecte des restes de cuisine sous le format d'abri bacs à contrôle d'accès avec badges. Les usagers sont équipés de bioseaux et/ou de sacs kraft, pour trier leurs restes de cuisine dans leur logement. Le kit de tri est distribué en porte à porte et donne lieu à une sensibilisation de l'usager sur le geste de tri et une information sur les dispositifs à proximité. Les restes de cuisine sont orientés vers des filières de valorisation énergétique et/ou organique (méthanisation et/ou compostage industriel)

- **Mettre en place une collecte séparée des restes de cuisine par une collecte innovante dans l'hypercentre de Bordeaux**

Mettre en place un service de collecte innovante bas carbone de type vélo sur l'hypercentre de Bordeaux pour répondre aux contraintes urbanistiques et de stockage fortes à travers 2 actions réalisées par les mêmes acteurs : - Permanences pour recueillir les apports des usagers à proximité. Un kit de tri est distribué en porte à porte et donne lieu à une sensibilisation. - Lorsque des sites d'apport volontaire en abri bacs ont été installés, une collecte de ces bacs pourra se faire via le moyen adopté pour la collecte innovante bas carbone. Les professionnels peuvent être dotés de bacs individuels collectés par la collecte bas carbone à travers une Redevance Spéciale. Ils peuvent aussi faire appel à d'autres prestataires privés. Les restes alimentaires sont orientés vers des filières de valorisation énergétique et/ou organique.

